



CONTRAT DE CANAL 2021-2026

VILAINE ET CANAL DE NANTES A BREST SUR LE TERRITOIRE DE REDON AGGLOMERATION

Conseil régional de Bretagne / Conseil Départemental de Loire-Atlantique
REDON Agglomération

I. PREAMBULE

I.1 Éléments de contexte

Le territoire de REDON Agglomération dispose d'une situation privilégiée et unique dans l'Ouest de la France au carrefour des voies navigables de Bretagne et de Loire-Atlantique. Il est caractérisé par son important réseau fluvial, avec pas moins de 10 rivières.

Le territoire présente un potentiel de développement autour du tourisme fluvestre :

- en proposant 115 km de voies navigables sur les 630 km que compte la Bretagne ;
- en se situant au croisement d'un itinéraire vélo européen « La Vélodyssée » et d'un itinéraire national « St Malo-Arzal » ;
- en offrant une diversité de balades fluviales au départ de Redon à la fois sur la Vilaine et sur le Canal de Nantes à Brest ;
- en étant à la fois le point de contact de la navigation maritime (à 3h1/2 de l'embouchure) et de la navigation fluviale ;
- en étant structuré autour de 3 ports de plaisance (Redon, Rieux et Béganne) et d'un réseau de haltes confluences et d'escales fluviales.

Cependant, malgré tous ses atouts, la configuration géographique du territoire de REDON Agglomération sur 3 départements (Ille-et-Vilaine, Morbihan, Loire-Atlantique) et 2 régions (Bretagne, Pays de la Loire) complexifie le développement du tourisme fluvial, notamment en termes de gestion et de lisibilité des compétences. Côté itinérance douce, le territoire de REDON Agglomération manque d'équipements destinés aux cyclotouristes.

D'autre part, la stratégie touristique de REDON Agglomération, élaborée en 2015, a positionné le tourisme fluvestre comme un marqueur du territoire avec comme principales actions :

- Actions d'aménagement du territoire intercommunal :
 - Création d'équipements et d'aménagements « les pieds dans l'eau » et soutien à l'investissement touristique dans des projets de tourisme fluvial et fluvestre
 - Développement, à partir des grands itinéraires traversant le territoire, de liaisons douces vers les sites touristiques principaux et secondaires
- Actions marketing :
 - Structuration de produits touristiques fluviaux et fluvestres
 - Structuration et promotion d'une offre de découverte itinérante

Dans cette logique d'actions, le contrat de canal doit permettre de créer les conditions nécessaires au renforcement et déploiement d'activités fluviales et au développement de services fluvestres, grâce à une coopération avec la Région Bretagne et le Conseil Départemental de Loire-Atlantique. Un des objectifs est de favoriser l'installation d'acteurs privés, par le biais d'appel à projets. Pour toute activité économique qui s'installerait sur le domaine public fluvial, une mise en publicité sera nécessaire ainsi qu'une concertation avec les signataires du contrat de canal.

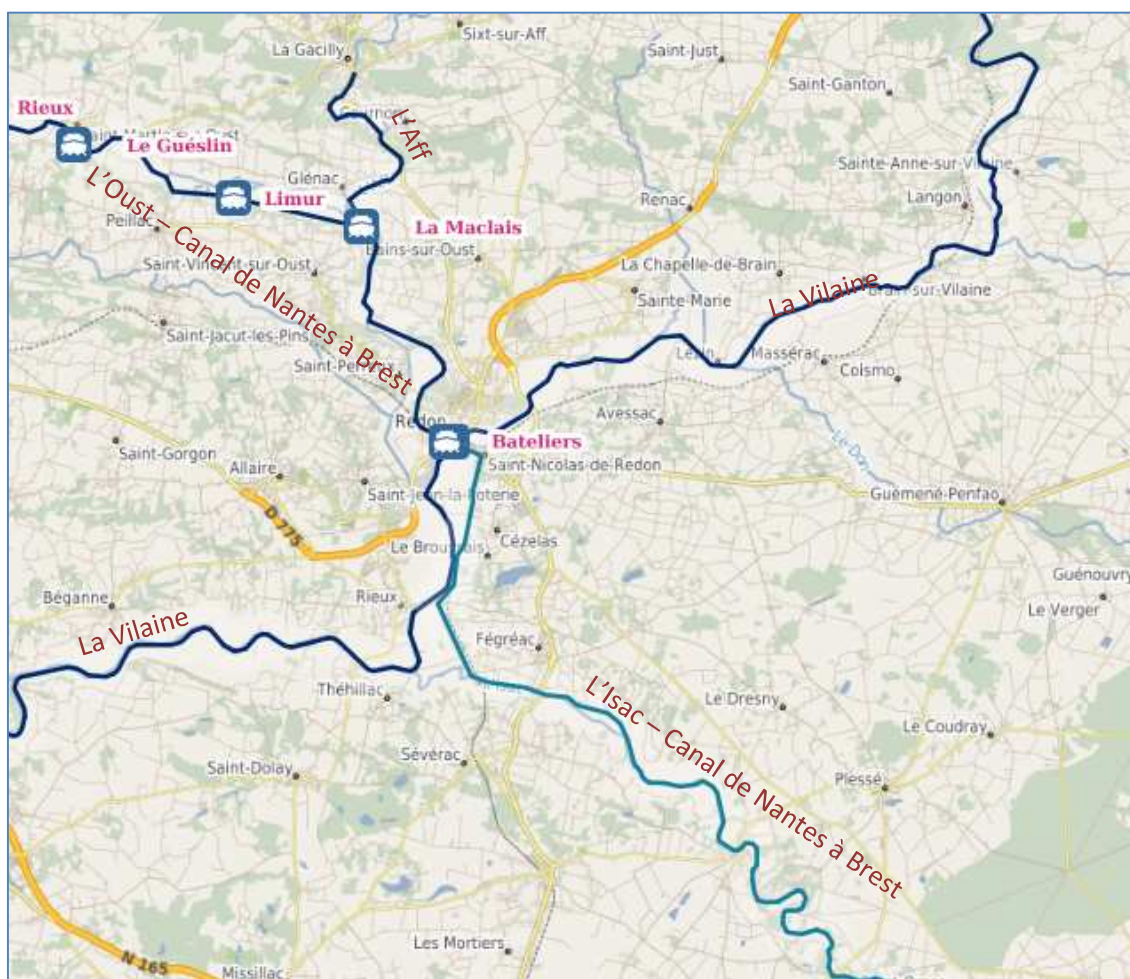
De plus, l'agglomération a saisi l'opportunité de la prise de compétence « ports » pour redynamiser le port de plaisance et en faire un atout touristique, autour de l'ambition Redon-ville port. Le souhait

est aussi de faciliter la navigation entre les différents cours d'eau en aménageant et facilitant la gestion des haltes nautiques.

Enfin, le projet Confluences 2030, mené de manière partenariale par REDON Agglomération, Redon et St Nicolas-de-Redon, est centré lui aussi autour de l'eau et vise au renouvellement urbain des quartiers portuaires de Redon et Saint-Nicolas-de-Redon. La dimension portuaire est une orientation majeure réaffirmée au travers un ensemble de propositions d'aménagement qui conjugue les intérêts écologiques des espaces rivulaires de Redon et St Nicolas-de-Redon et le développement d'une offre nautique ambitieuse à intensifier. Cette programmation est inspirée du schéma d'occupation et de navigation réalisé de manière concomitante par REDON Agglomération, la région Bretagne et le Conseil départemental de Loire-Atlantique

Dans cet optique de développement, le cadre du « contrat de canal » permet de formaliser les partenariats de maîtrise d'ouvrage partagée entre la Région, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique et REDON Agglomération. Il conduit à la signature d'un engagement pluriannuel permettant aux partenaires publics de prévoir leurs actions propres sur la durée en synergie.

Carte du réseau fluvial navigable de REDON Agglomération



Source : <https://canaux.bretagne.bzh/>

I.2 Les objectifs partagés par les collectivités

Dans ce contexte, la Région Bretagne, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique et REDON Agglomération ont décidé de s'associer pour développer et coordonner leurs actions de valorisation fluviale, en s'appuyant sur le schéma directeur d'occupation et de navigation du domaine fluvio-maritime, réalisé en 2019, à l'échelle du territoire de REDON Agglomération et co-piloté par les 3 partenaires pré-cités.

Les objectifs partagés sont :

- Affirmer la vocation fluviomaritime exceptionnelle du territoire dans une vision interrégionale et interdépartementale ;
- Créer les conditions pour optimiser et harmoniser le développement des activités fluviales, nautiques et fluvestres ;
- Structurer l'offre de navigation en identifiant les points d'arrêts court / moyen / long séjour, autour de pôles de service à destination des navigants et cyclotouristes.

L'objectif du contrat de canal est donc de :

- mettre en cohérence sur le territoire de REDON Agglomération les différentes politiques portées par chaque collectivité ;
- participer à l'ambition territoriale de structuration d'un réseau de pôle de service autour de Redon ville-port et son réseau fluvestre composé d'haltes confluences et d'escales fluviales ;
- développer et structurer l'offre de services le long de ses voies navigables à destination des navigants, cyclotouristes, randonneurs, habitants, pêcheurs de loisirs en lien avec les feuilles de route régionale « l'itinérance douce terrestre » et « les activités nautiques et de plaisance » et le plan guide aménagement du canal du Conseil Départemental de Loire-Atlantique.

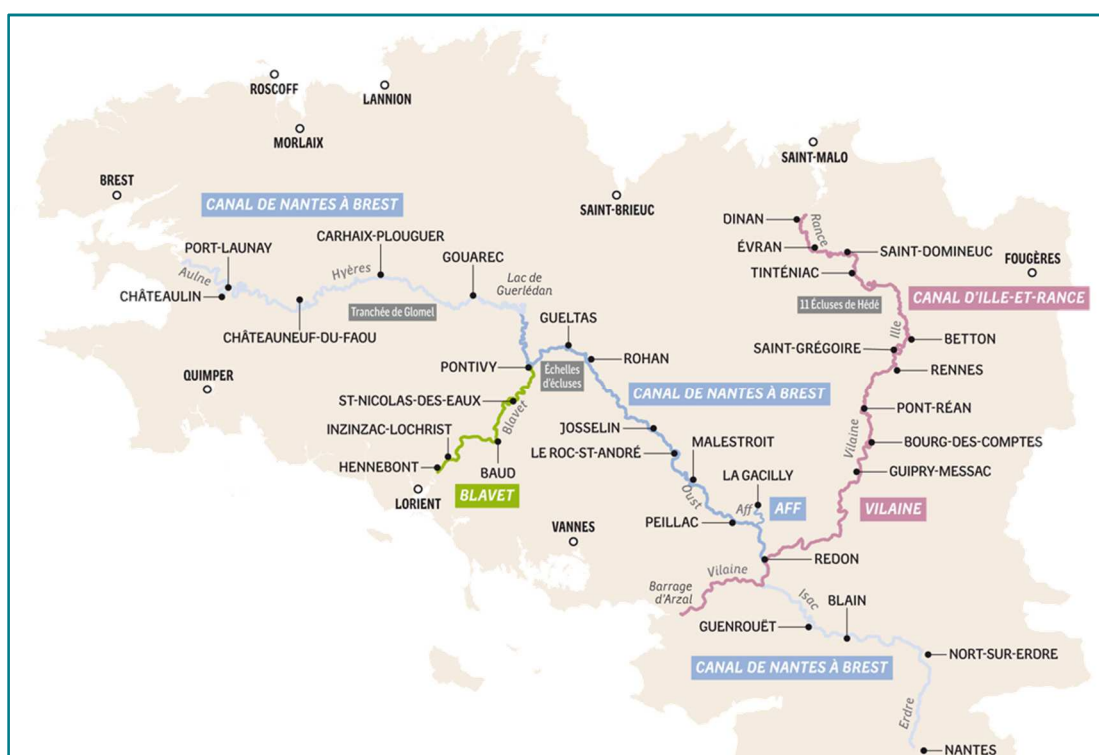
Le présent contrat va permettre la mise en œuvre d'un plan d'actions pluriannuel issu du schéma et définir les engagements de chaque partenaire notamment en termes de développement touristique et économique. Il sera complété de fiches opérationnelles et de conventions avec chaque commune située au bord de l'eau.

II. LA STRATEGIE DE VALORISATION DES VOIES NAVIGABLES ET LE PARTENARIAT

II.1 Politique de la Région Bretagne pour la valorisation des voies d'eau

A) Les canaux de Bretagne

Avec plus de 600 km, les canaux de Bretagne représentent un espace naturel de découverte préservé pour les adeptes de la plaisance et de la navigation le long de diverses vallées pour l'ensemble du territoire régional. Ceux-ci intègrent de multiples parcours dans des paysages très diversifiés via les chemins de halage, les voies vertes pour divers modes de mobilité active à pied, à vélo, à cheval,...



Source : <https://canaux.bretagne.bzh/>

Spécificité bretonne, depuis 2008, la Région Bretagne est la seule région française propriétaire et gestionnaire de ses voies navigables. Elle assure ainsi une responsabilité pleine et entière sur le Domaine Public Fluvial, soit la voie d'eau principale et ses annexes hydrauliques y compris étangs et rigoles d'alimentation, les ensembles éclusiers (écluses et maisons éclusières), les chemins de halage, les dépendances terrestres et bâties liées à la voie d'eau.

Le Domaine Public Fluvial se découpe en trois tronçons :

- **Le canal de Nantes à Brest** avec ses 374 km et 237 écluses, dont la partie bretonne est située entre Châteaulin et Redon, soit 286 km - 220 écluses. Il est la colonne centrale de la Bretagne intérieure et l'articulation entre les deux autres voies d'eau, Manche Océan à Redon et Blavet à Pontivy.
- **La liaison Manche-Océan** avec ses 216 km et 61 écluses. Cette liaison fluviale nord sud est constituée de deux sections principales :

- Le Canal Ille et Rance : 85 km et 48 écluses de l'écluse du Mail à celle du Châtellier, puis le lien avec l'estuaire de La Rance.
- La Vilaine : 52 km et 13 écluses de Rennes à Guipry et 79 km de Guipry à Arzal sans écluse.

- **Le Canal du Blavet** : long de 58 km et ponctué de 28 écluses, il relie Pontivy à Hennebont,

De plus, sur l'ensemble du réseau breton, la Région Bretagne est propriétaire de 162 maisons éclusières qui figurent dans la base de recensement de son patrimoine bâti.

Une des actions régionales pour le développement des canaux est la différenciation des 3 axes fluviaux avec un positionnement marqué autour

- **Canaux /itinérance terrestre** le long du canal de Nantes à Brest
- **Canaux /nautisme et mers** sur la liaison Manche-Océan
- **Canaux /biodiversité-nature-pratique nautique douce** autonome sur le Blavet



La politique régionale est mise en œuvre à travers 2 documents cadres :

- **la stratégie régionale de développement et de valorisation des canaux** votée en juin 2018
- **le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2020 – 2025**, dont les feuilles de route « canaux de Bretagne », « itinérance douce terrestre » et « les activités nautiques et de plaisance » constituent le cadre opérationnel dans le lequel doit s'inscrire les actions du contrat de canal

L'ambition régionale est de « *Faire des canaux de Bretagne un **univers touristique particulier**, trait d'union entre rivières, terres et mers, construit autour de **patrimoines et d'itinéraires** « eau et nature » vivants, **accessible à tou.te.s et reconnu** à l'échelle nationale et internationale. A ce titre, la **mobilisation partagée** des acteurs publics, associatifs et privés autour de **l'univers fluvestre breton** doit permettre de **développer et de valoriser les spécificités touristiques** propres à chaque territoire. Cette **qualité d'accueil et de séjours touristiques** doit ainsi forger la **marque « Canaux de Bretagne®** » et favoriser l'ensemble des pratiques touristiques, notamment nautiques, tout en préservant les écosystèmes. »*

A.1) La stratégie régionale de développement et de valorisation des canaux

4 axes d'actions prioritaires :

- Poursuivre le développement de la navigation fluviale et de randonnée en consolidant les usages actuels et développer les pratiques en engageant une montée en gamme des prestations à destination des usagers ;
- Agir en faveur d'une gestion durable des voies navigables et des usages touristiques, sportifs et de loisirs, notamment en conciliant biodiversité et développement touristique ;
- Garantir un partage respectueux de l'espace canal par les différents usages sur les voies navigables ;
- Promouvoir les voies navigables bretonnes en faisant un vecteur de développement pour les territoires traversés.

Pour mettre en place sa stratégie de développement et de gouvernance avec les collectivités riveraines, la région Bretagne rédige des contrats de canal qui visent à identifier une mise en cohérence de l'action publique sur le domaine fluvial au bénéfice des usagers qu'ils soient terrestres ou navigants.

A.2) La feuille de route « canaux de Bretagne »

4 principaux enjeux :

- **Le développement de la qualité de l'expérience touristique** : Améliorer les services autour des itinéraires et spots d'intérêt touristique en lien avec « l'itinérance douce terrestre » et « les activités nautiques et de plaisance »
- **Une stratégie de communication à consolider** : Construire une stratégie de communication pro-active valorisant les potentiels des voies navigables irrigant l'intérieur de la Bretagne.
- **Un potentiel nautique écoresponsable à stimuler** : Soutenir dans ce cadre, deux types d'activités : celles sur un site donné (ex. une base nautique) ou celles relevant d'un parcours d'itinérance (cabotage fluvial).
- **Une coordination territoriale à renforcer sur l'angle de la mise en tourisme des canaux** : Implique une coordination renforcée entre les échelles territoriales (Départements, EPCI, communes) et les métiers de la gestion des voies d'eau (maintenance, exploitation, infrastructures...) et du tourisme (observation, développement et promotion).

Un plan d'actions en 4 axes :

- **Axe 1 – Gouvernance** : Définir et animer un mode de gouvernance adapté aux enjeux et mobilisant les synergies.
- **Axe 2 – Observation** : Piloter la stratégie et orienter les politiques de développement.
- **Axe 3 – Développement** : Poursuivre et consolider la structuration touristique durable des voies navigables, notamment en itinérance et voies d'accès aux territoires.
- **Axe 4 – Promotion et communication** : Valoriser touristiquement les canaux et assurer la promotion du service public en faveur des canaux de Bretagne.

>>> Le contrat de canal avec REDON Agglomération répond aux objectifs opérationnels de l'axe 3 régional, notamment autour des champs d'action « Assurer l'opérationnalité du réseau vis-à-vis des pratiques touristiques et de loisirs » et « Concevoir et valoriser des idées d'itinérance fluvestre durable en lien avec les univers et les positionnements des 7 Destinations touristiques »

A.3) La feuille de route « itinérance douce terrestre »

Une double ambition :

- Faire de la Bretagne une destination d'itinérance à part et reconnue où le voyage à pied et à vélo est affirmé comme un mode de découverte privilégié de la Bretagne, d'immersion dans la diversité des univers des Destinations.
- Encourager et soutenir un modèle de développement de l'itinérance « à la bretonne », générateur de retombées économiques, contribuant à l'équilibre territorial et veillant à la prise en compte des besoins de l'ensemble des cibles affinitaires pour une expérience optimale.

8 principaux enjeux identifiés :

- Assurer la continuité des itinéraires (résorption des points noirs)
- Maintenir la qualité des itinéraires
- Singulariser l'itinérance bretonne
- Développer une offre de services adaptée
- Poser les bases d'une offre intermodale
- Affirmer une identité et un positionnement pour l'itinérance en Bretagne
- Maintenir la Bretagne dans les dynamiques nationales et européennes
- Une gouvernance et une coordination à préciser

Un plan d'actions en 4 axes :

- **Axe 1 – Gouvernance** : Définir et animer un mode de gouvernance adapté aux nouveaux enjeux pour maintenir et optimiser la mobilisation de tous autour des projets
- **Axe 2 – Observation** : Piloter la stratégie et orienter les politiques de développement
- **Axe 3 – Développement** : Poursuivre l'aménagement, le développement et la structuration de l'infrastructure d'itinérance
- **Axe 4 - Développement** : Faire de l'itinérance un mode privilégié de découverte de la Bretagne, d'immersion dans la diversité des univers bretons et des Destinations
- **Axe 5 - Développement** : Développer et structurer une offre de services efficiente et différenciante répondant à l'ensemble des besoins des clientèles affinitaires cibles
- **Axe 6 – Développement** : Connecter la Bretagne aux itinéraires nationaux et européens

- **Axe 7 – Promotion et communication** : Développer la notoriété de la Bretagne comme une destination d'itinérance et augmenter la fréquentation des clientèles itinérantes

>>> Le contrat de canal avec REDON Agglomération répond aux objectifs opérationnels de l'axe 3 régional, notamment autour des champs d'action « Concevoir et valoriser des idées d'itinérance expérientielles », « Développer et structurer l'ensemble de la chaîne de services pour assurer une expérience client optimale »

DONNEES CLES REGIONALES (2018) - SOURCE : CRT BRETAGNE

Fréquentation fluviale :

- **89 000 éclusages** ont été comptabilisés par les éclusiers, soit l'équivalent d'environ 3 500 parcours réalisés sur les itinéraires bretons soit de l'ordre de 13 000 plaisanciers et 120 000 nuitées.
- **Le Canal de Nantes à Brest concentre environ 60 % des passages**, notamment entre Redon et Josselin. La présence des loueurs de bateaux habitables sur cette portion en renforce l'attractivité.
- **Une part d'étrangers bientôt deux fois supérieures** à celle normalement observée en Bretagne et une diversité de clientèles très importante. Ainsi, 1 plaisancier sur 3 est étranger (surtout Britanniques et Allemands).
- Pour la **clientèle française**, 2/3 des navigants sont bretons ou ligériens.

Sur les halages :

- **1,5 million** de sorties à pied ou à vélo
- Clientèle : des **Breton.ne.s et Ligérien.ne.s (88%)**, mais aussi par des touristes en séjour dans la région (12%).
- Les touristes représentent 23% des usagers des véloroutes et voies vertes de Bretagne, une part qui a doublé en 5 ans. 50% d'entre eux fréquentent les itinéraires à vélo.
- La liaison Manche Océan attire 40% des usagers, le Canal de Nantes à Brest 28% et le Blavet 22%.
- **78% des sorties se font à pied, 22% à vélo** mais c'est une pratique en plein expansion. Ainsi entre 2013 et 2018, la **pratique du vélo a augmenté de plus de 40%**. Sur le Canal de Nantes à Brest, portion bretonne de l'itinéraire européen la Vélodyssée, les cyclistes sont un peu plus présents, et parmi eux 15% sont itinérants.

Retombées économiques :

- **plus de 14 millions d'euros** sont directement dépensés par les usages de ces itinéraires, qu'ils soient sur l'eau ou sur les halages.
- V42 Liaison Manche Océan: 1 074 000 usagers, 9,3M€ retombées économiques
- Vélodyssée : 871 000 usagers (+11% par rapport à 2017), 13,8M€ retombées éco (+9% par rapport à 2017)

II.2 Le Conseil Départemental de Loire Atlantique et la Destination Canal

A) Le Canal de Nantes à Brest côté Loire-Atlantique

Le Canal de Nantes à Brest fait l'objet d'une valorisation dans le cadre de la politique Destination Canal engagé en 2018.

Le Canal de Nantes à Brest, c'est :

- 67 km de l'écluse de Quiheix (Nort-sur-Erdre) à l'écluse des Bellions (Fégréac)
- 6 km entre l'écluse des Bellions et l'écluse de la Digue (Saint-Nicolas-de-Redon) - section parallèle à la Vilaine (dite du «petit canal»)
- 18 biefs (biefs n°3 à 17 bis), 17 écluses et 17 mai sons éclusières.
- 150 ouvrages hydrauliques de régulation des niveaux dont le barrage de Vioreau, des vannages, ponceaux et aqueducs appelés aussi « Arcades »

- 5 réservoirs d'alimentation et leurs vannages sur le canal : La Provostière sur 73 ha, Le Grand Vioreau sur 180 ha, Le Petit Vioreau sur 30 ha, Bout de Bois sur 35 ha, Aumée sur 57 ha
- 4 rigoles d'alimentation d'une longueur cumulée de 31 km
- 100 km de chemins de halage et contre-halage
- 2 ports fluviaux : Blain et Guenrouët

B) La politique Destination Canal

Propriétaire et gestionnaire du canal, le Département de Loire-Atlantique porte un projet de mise en tourisme, fondé sur l'itinérance, sur la partie de cette voie d'eau située sur son territoire, entre Nantes et Saint-Nicolas-de-Redon. Ce projet est construit avec l'ensemble des acteurs locaux de Loire-Atlantique concernés et les territoires voisins (canaux de Bretagne, Région Bretagne ...).

Le projet de valorisation touristique du canal se décline autour de trois objectifs principaux :

- Définir une stratégie départementale coordonnée pour faire du canal une destination touristique durable, originale et emblématique ;
- Impliquer les acteurs locaux et privilégier la co-construction de la stratégie et des projets ;
- Mettre en oeuvre une stratégie marketing de destination.

À travers son référentiel touristique adopté en décembre 2015, le Département a pour ambition de développer un modèle « d'éco/slow tourisme », porteur de valeurs respectueuses des équilibres humains, écologiques et environnementaux. À cette fin, la mise en tourisme des voies d'eau sur lesquelles le Département est compétent (Canal de Nantes à Brest mais aussi Erdre navigable et Sèvre navigable) est identifiée comme un objectif prioritaire.

L'enjeu principal de ce projet de valorisation du canal : le faire connaître au-delà de la Loire-Atlantique, en l'animant et le dynamisant, tout en préservant le caractère intimiste qui est le sien.

Ce programme d'actions s'appuie sur 5 ambitions, elles-mêmes déclinées en 15 actions :

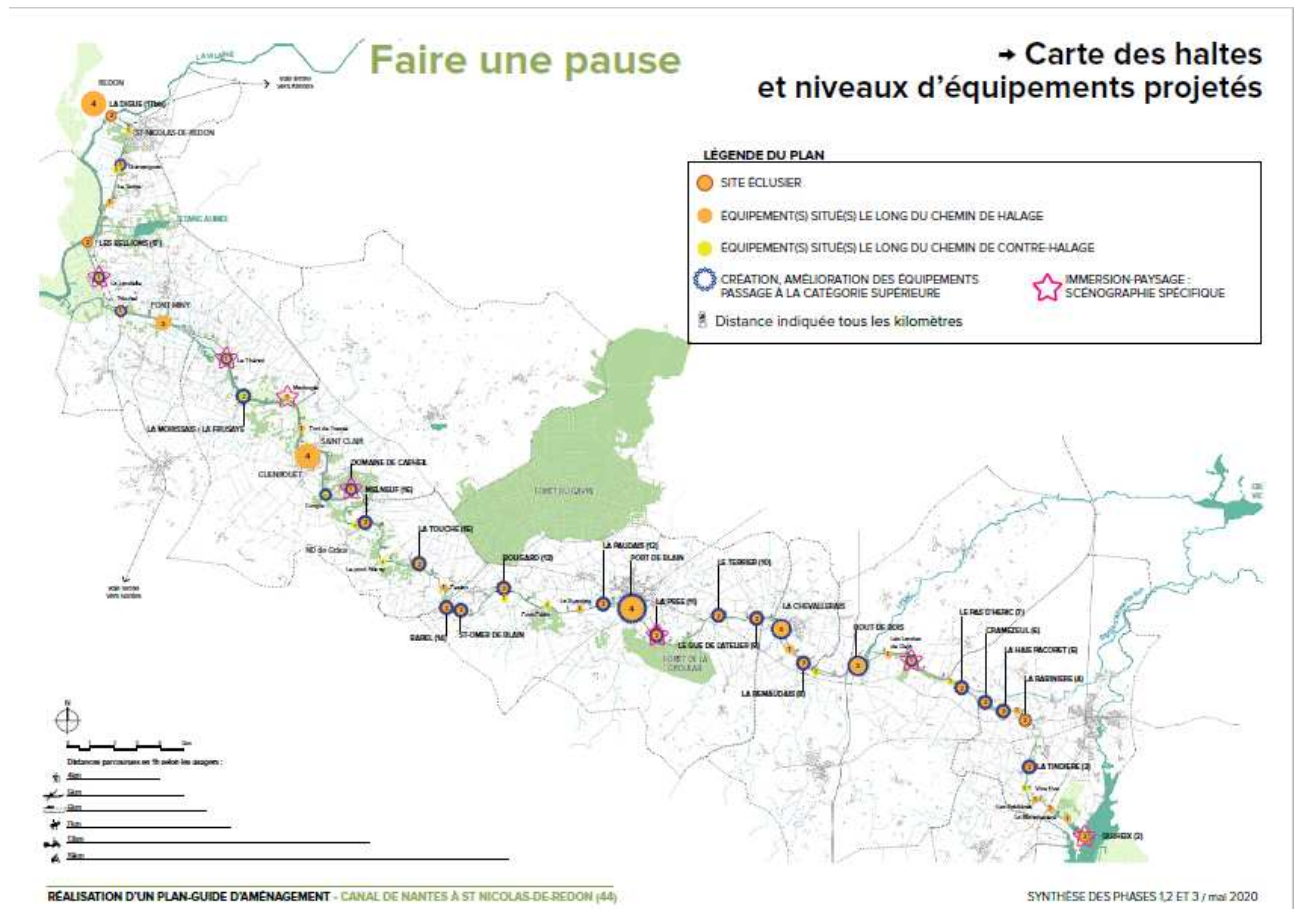
- Préserver et valoriser le patrimoine du canal ;
- Rendre le canal facilement accessible ;
- Développer des services pour tous les usagers du canal ;
- Développer l'animation en bord de canal et fédérer les acteurs ;
- Mieux communiquer autour et sur le canal.

Dans le cadre de l'ambition « Rendre le canal facilement accessible », le Département souhaite développer l'aménagement d'aires de stationnement adaptées (stationnement des vélos, pontons et quais pour les bateaux, parkings adaptés pour les véhicules...), notamment en prenant appui sur les maisons éclésières et autres bâtiments départementaux existants, tels que le local plaisancier des Bellions ou encore la Maison du canal à Fégréac.

Cette ambition est traduite dans le **plan guide aménagement du canal de Nantes à Brest** mené en 2019, qui présente le diagnostic, la stratégie et le parti pris global d'aménagement (notamment pour les abords des maisons éclésières, les aires de stationnement ou le mobilier). Des études de

faisabilité sont menées en 2020-2021 pour l'aménagement de certains sites, dont le site de Pont Miny et le Domaine de Carheil.

Le plan guide définit notamment la carte des haltes et les niveaux d'équipements projetés.

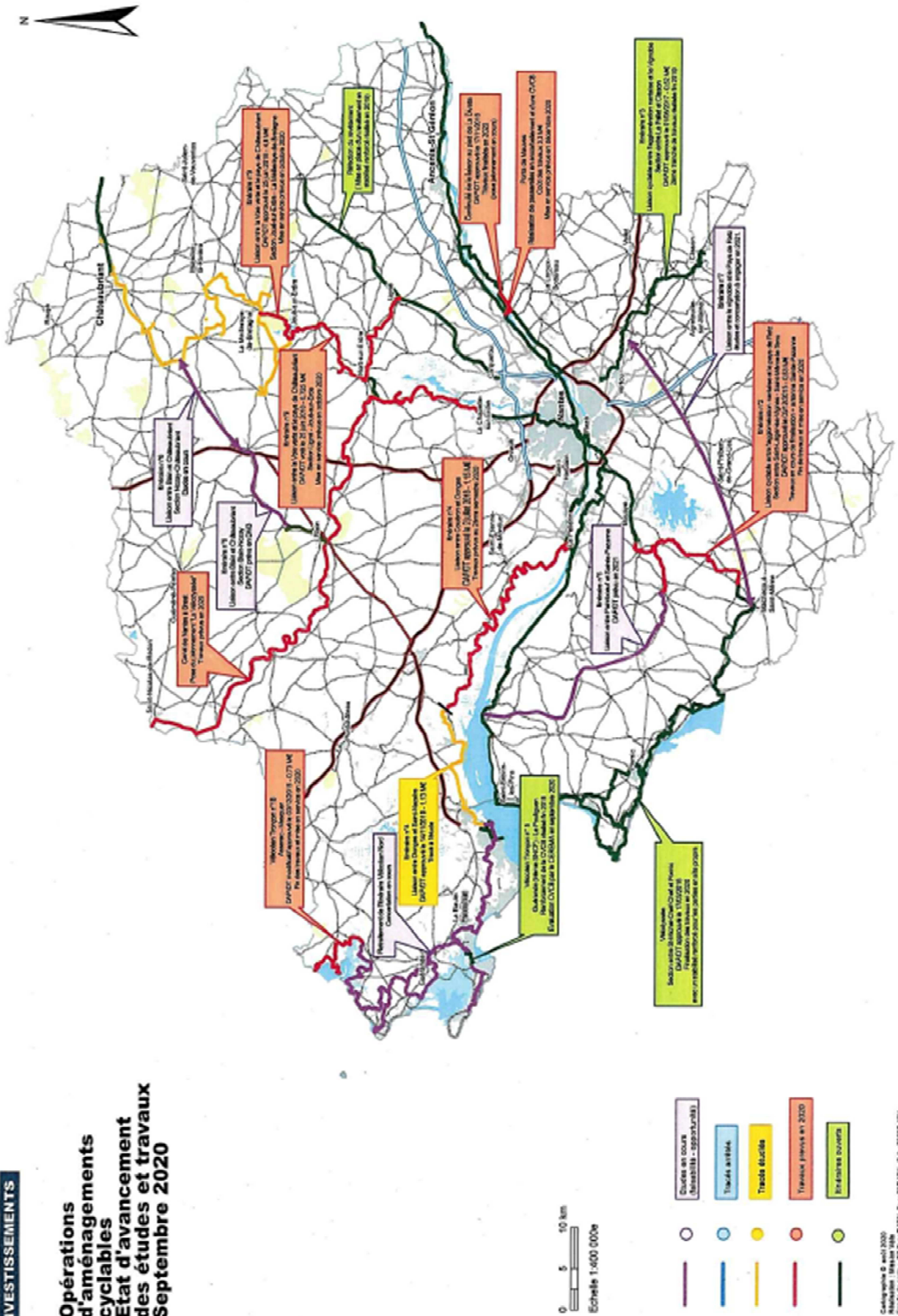


Source : plan guide aménagement Conseil Départemental de Loire-Atlantique

Le vélo est un axe essentiel de développement dans le cadre de la politique « Destination Canal ». Ainsi, en 2021 est prévue la pose d'une signalisation vélo pour la Vélodyssée indiquant les distances entre pôles. Une réflexion est également en cours sur la reprise du revêtement pour d'éventuels travaux en 2021.

INVESTISSEMENTS

**Opérations d'aménagements cyclables
Etat d'avancement
des études et travaux
Septembre 2020**



C) Le syndicat mixte « les Ports de l'Atlantique »

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le Syndicat mixte « les Ports de Loire-Atlantique » a récupéré la compétence portuaire. Il doit créer sa propre définition des ports, en concertation avec le CD44, afin de vérifier que l'ensemble des ports a bien été transféré par le Département, et notamment le secteur Guenrouët/Plessé

DONNEES CLES DEPARTEMENTALES – SOURCE : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE ATLANTIQUE

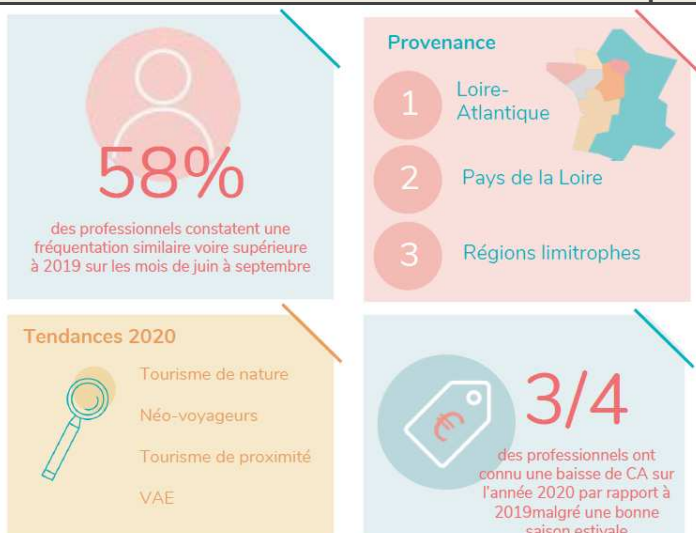
Fréquentation fluviale (données 2020) :

- En 2020 : 1 105 bateaux. En 2019, il y avait eu sur toute la période de navigation 1 328 bateaux.
- Baisse de la fréquentation en 2020 de 17% par rapport à 2019 du fait d'une saison raccourcie (4,5 mois au lieu de 7) et de la crise sanitaire.

Sur les halages :

- Sur 2020 ; 23 706 passages vélo ont été enregistrés à Plessé (soit + 10,3%) et 25 319 à Blain (soit + 9,5%)
- 20 800 passages vélos ont été comptabilisés aux compteurs de Blain et de Plessé de mi-mai à mi-septembre 2020. Sur la même période en 2019, on comptabilisait 16 000 passages vélos, soit une augmentation de 30% de la fréquentation vélo.

Bilan de saison 2020 du Canal de Nantes à Brest auprès des professionnels (source : LADT44)



II.3 Destination Bretagne Loire Océan : l'eau, l'itinérance et le savoir-faire comme positionnement

La Destination Bretagne Loire Océan regroupe 10 collectivités principalement de Loire-Atlantique, dont REDON Agglomération. C'est un territoire de projet, autour d'une stratégie intégrée de développement touristique.

Le positionnement de la Bretagne Loire Océan est le suivant :

*« Au fil de la Bretagne Loire Océan : du mariage des eaux à la découverte des hommes.
Faire de l'eau un connecteur entre les territoires et l'humain et un fil conducteur des courants
contraires pour créer des expériences authentiques »*

Son positionnement est autour de :

- l'EAU, dénominateur commun des territoires : marais, littoral, fleuves, canaux et rivières
- les SAVOIR-FAIRE qui gravitent autour de l'eau
- les ITINÉRAIRES le long des voies d'eau

L'eau sous toutes ses formes est le « parti-pris » de la Destination BLO. L'ambition stratégique de la Destination est la suivante :

- Travailler une itinérance autour des savoir-faire et de l'eau
- Jouer sur les courants contraires mais complémentaires : artistique, de pensée, Bretagne-Pays de la Loire, innovation-activité traditionnelle, eau douce/eau salée, industriel/artisanal, sportif/découverte, monde rural/ littoral, tradition/innovation...
- Avec un enjeu : la préservation des milieux

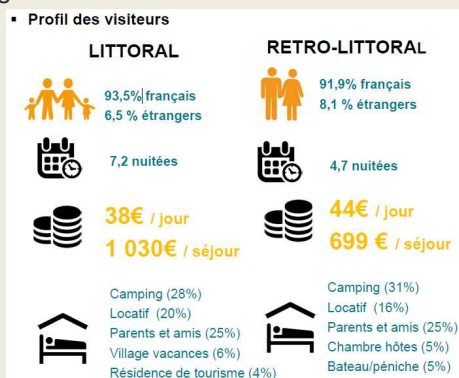
4 axes de développement ont été retenus :

- I) Interconnecter l'humain, les savoir-faire et la préservation des milieux liés à l'eau
- II) Faire de l'itinérance autour de l'eau le fil conducteur des savoir-faire et des milieux
- III) Jouer sur les courants contraires autour de l'eau pour un tourisme toute saison
- IV) Gouvernance et observation

L'axe opérationnel II-3 vise à améliorer la chaîne de mobilité terrestre, maritime et fluviale en Bretagne Loire Océan, par l'optimisation des déplacements sur l'eau (fiche action 5). Le contrat de canal va permettre de répondre aux attentes de système harmonisé de points de haltes et d'accueil fluvestre afin d'assurer une continuité de services.

DONNEES CLES DESTINATION BRETAGNE LOIRE OCEAN – SOURCE :CRT BRETAGNE – ETUDE REFLETS 2016:

- 22 millions de nuitées touristiques



- 3 millions de touristes

Retombées économiques : 857 millions d'euros

II.4 REDON Agglomération : le tourisme fluvestre comme axe de développement

A) Le réseau fluvestre

Redon est au carrefour de voies navigables : la Vilaine et le Canal de Nantes à Brest. La vie a donc tourné autour des activités maritimes et fluviales pendant des siècles : marinières, éclusiers, armateurs, chantiers navals... Redon a longtemps formé l'avant-port de Rennes, ce qui explique le nombre importants de quais.

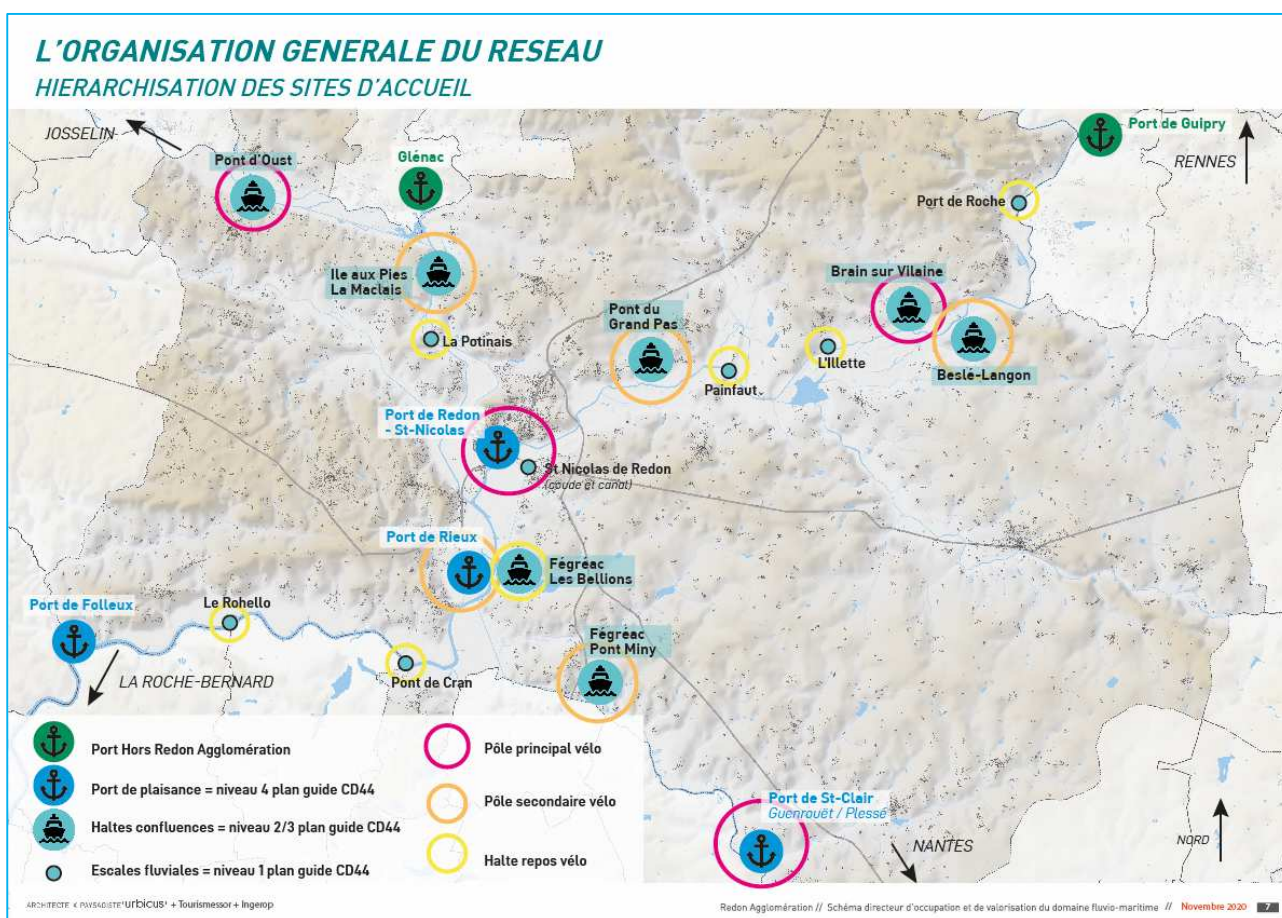


Aujourd'hui, l'activité fluviale de transport de marchandises a laissé place aux activités de loisirs autour de l'eau, que ce soit le tourisme fluvial ou le vélo sur le halage.

Avec le développement du vélo, ce sont 2 itinéraires d'envergure qui traversent Redon :

- **la Véلودyssée EV1**, itinéraire européen s'appuyant sur le Canal de Nantes à Brest
- **la liaison Manche Océan V42**, itinéraire national, en plein développement, permettant de relier Redon – Rennes – Dinard – St Malo et Mont-Saint-Michel.

Le long de ces itinéraires se situent les principaux sites naturels du territoire (Ile-aux-Pies, Vallée de l'Oust, de la Vilaine, du Don). La majorité des communes en bord d'eau dispose d'aires d'arrêt pour les vélos et bateaux, plus ou moins bien équipées et qui seront complétées grâce au contrat de canal pour répondre aux nouvelles attentes des navigants, randonneurs et cyclotouristes.



B) Compétences de REDON Agglomération

REDON Agglomération a acquis au cours de ces dernières années différentes compétences qui l'identifie comme acteur influent du développement et de l'aménagement des voies navigables

- Tourisme
- Port de Redon
- Activités de plein-air et de pleine nature liées à la natation, au nautisme (non motorisé) et à l'escalade
- Compétences plan d'eau et rivières et milieu aquatique

La stratégie de développement de REDON Agglomération au titre de ses compétences réaffirme la vocation fluvio-maritime exceptionnelle dans une vision interrégionale et interdépartementale.

La stratégie touristique de REDON Agglomération, élaborée en 2015, a positionné le tourisme fluvial comme un marqueur du territoire et un axe de développement fort.

C) Confluences 2030 : un projet pour les villes de Redon / St Nicolas-de-Redon :

REDON Agglomération, les villes de Redon et de Saint-Nicolas-de-Redon ont engagé, depuis 2016, une vaste réflexion concertée sur le devenir de leurs quartiers portuaires qui s'est ouverte plus largement sur les secteurs de la gare, du Châtelet, du cœur de ville, de la Digue et des marais avoisinants.

Appelé aujourd'hui projet Confluences 2030, ce vaste espace urbain et naturel de plus de 500 ha est situé entre les deux centres-villes et structuré par la Vilaine, le bassin portuaire, le Canal de Nantes à Brest et l'étoile ferroviaire Nantes-Vannes-Rennes.

REDON Agglomération a positionné le projet Confluences 2030 au cœur de sa construction intercommunale. Il constitue un projet majeur pour la cohésion, le développement et l'identité du territoire intercommunal.

Le projet tel que défini dans le plan guide d'aménagement et de programmation s'articule autour de quatre grandes priorités :

- un projet aux grandes qualités écologiques et paysagères, avec une trame verte et bleue magnifiée,
- des conditions de déplacement adaptées à la mise en valeur et à l'accessibilité d'un centre-ville élargi,
- un développement urbain équilibré entre espaces publics, emplois, logements, activités et équipements,
- un visage attractif à travers la dynamique d'usages diversifiés et d'activités innovantes, vitrine des savoir-faire

Sur ce vaste espace urbain entre fleuve, rivière et canal, les enjeux croisés identifiés visent à la fois à révéler les lieux tout en recréant des liens à différentes échelles ; la ville et les voies d'eau, l'urbain et la nature, le cœur d'agglomération et son territoire, l'héritage du passé et un futur à réinventer collectivement.

Les 6 enjeux :

- Retrouver l'identité fluvio-maritime du cœur d'agglomération
- Révéler l'eau, les rives et les paysages, un cadre de ville extra-ordinaire
- Affirmer la vocation de centralité des quartiers portuaires
- Concrétiser les transitions économiques et culturelles
- Conjuguer les mobilités et les échelles
- Construire une stratégie de mise en œuvre opérationnelle

Dans cette perspective, la dimension portuaire est une orientation majeure réaffirmée au travers d'un ensemble de propositions d'aménagement qui conjugue les intérêts écologiques des espaces rivulaires de Redon et Saint-Nicolas-de-Redon et le développement d'une offre nautique ambitieuse

à intensifier. Cette programmation est inspirée du schéma d'occupation et de navigation réalisé de manière concomitante par REDON Agglomération, la région Bretagne et le Conseil départemental de Loire-Atlantique.

DONNEES CLES REDON AGGLOMERATION (2019) – SOURCE : OTPR, REDON AGGLOMERATION, CRT BRETAGNE:

Nuitées touristiques :

142 500 nuitées touristiques marchandes déclarées en 2019 (+4,37% par rapport à 2018)

Fréquentation fluviale :

- Entre 2 650 (écluse de Limur) et 3 170 passages (écluse de Redon) en 2019 au niveau du Canal de Nantes à Brest entre Redon et Pont d'Oust >>> Zone à forte attractivité
- Entre 1 000 (écluse de Melneuf) à 1 500 passages (écluse du Bellion) en 2018 au niveau du Canal de Nantes à Brest entre Redon et Blain >>> Zone à faible attractivité
- Entre 1 979 passages à l'écluse de Malon en 2019 sur la Vilaine >>> Zone à forte attractivité.
- Une fréquentation touristique fluviale qui reste à démontrer sur l'axe Redon-Arzal

Fréquentation vélo :

- St Vincent-sur-Oust : 64 427 passages / 33% piétons/67% vélos. En 2020, sur juillet et août, il y a eu 23 700 passages (+20% par rapport à 2019)
- Guipry : 36 139 passages / 66% piétons / 34% vélos. En 2020, sur juillet et août, 7 521 passages (+59% par rapport à 2019)

Retombées économiques :

- Pour le tourisme en général, estimation de 6,2 millions d'€
- Pour le fluvial, estimation à 1,5 millions d'€
- Pour le vélo, estimation à 1,4 millions d'€

III. LE SCHEMA D'OCCUPATION ET DE NAVIGATION DU DOMAINE FLUVIOMARITIME DE REDON AGGLOMERATION

III.1 Les objectifs et axes de travail du schéma directeur des voies navigables

A) Clarifier, voire évolution des périmètres fonciers des compétences de chaque commune située au bord de l'eau

Le contrat de canal, par le biais de fiche action opérationnelle pour chaque site, va permettre de déterminer qui investit, qui gère et qui entretient. Il va aussi clarifier les périmètres fonciers et d'action de chaque commune.

B) Structurer l'offre de navigation en identifiant les points d'arrêts court / moyen / long séjour (cf. page 7 à 19 du schéma)

Le schéma propose de structurer le réseau en identifiant 3 catégories pour les lieux de stationnement et d'accueils de bateaux correspondant chacune à un niveau de service et donner ainsi une information claire à l'utilisateur :

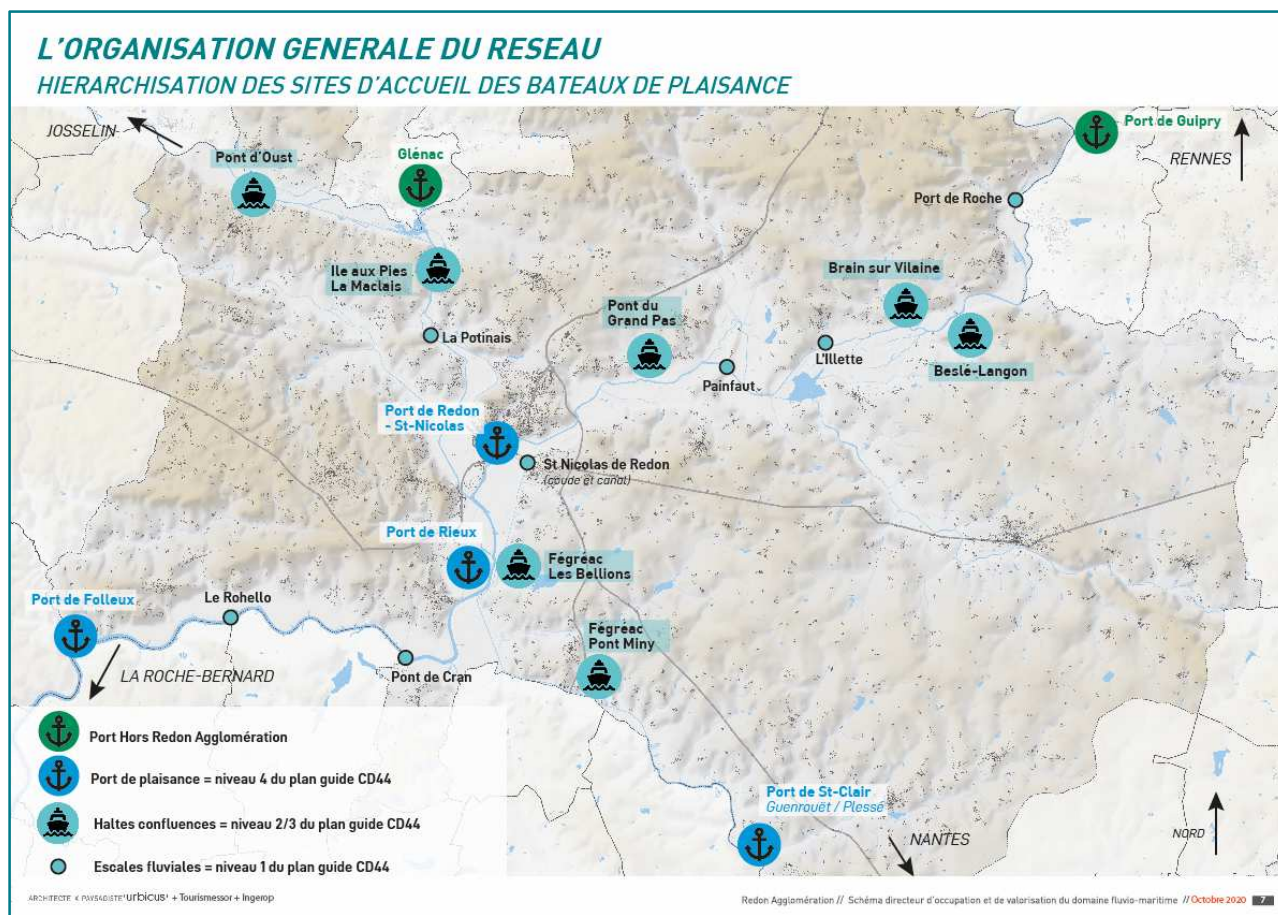
- **les ports** regroupent l'ensemble des services, propose un stationnement et services payants ce qui favorise les séjours prolongés
- **les haltes confluence** proposent un stationnement gratuit limité à 72h (harmonisation côté cd 44) mais un service d'avitaillement payant
- **les escales plaisance**, sans service et uniquement un ponton ou quai, propose un stationnement gratuit et limité à 72h (harmonisation côté cd 44)

Ces 3 catégories seront aussi dotées d'équipements pour l'accueil vélos selon le référentiel national de Vélo et Territoire et décliné en région via la feuille de route itinérance en Bretagne et selon le plan guide aménagement du Conseil Départemental de Loire-Atlantique.

Schéma d'occupation et navigation de REDON Agglomération	Pôle de service itinérance vélo – référentiel national de Vélo et Territoire	Plan guide Aménagement -Conseil Départemental de Loire-Atlantique	Escales fluviales de Bretagne
Port <u>Stationnement :</u> • Offre visiteurs et hivernage <u>Services techniques :</u> • Sanitaires avec douches • Avitaillement eau/électricité • Collecte des déchets <u>Optionnel :</u> • Cuve de récupération eaux usées • Zone de chantier et/ou d'entretien <u>Services d'information :</u> • Point d'accueil plaisancier	Pôle de services principal Tous les 20 à 30 km Equipement pôle de service secondaire dont recommandé + Stationnement voiture longue durée, et Recommandé : Point de recharges téléphone, Point de recharges VAE, Station de gonflage, Station de lavage, Station de réparation	Niveau 4 > Port Tous les 20-30 km = lieu de concentration d'usages, stationnement permanent, abonnement annuel, place pour visiteur. Equipement de niveau 3 + Douche + poubelle + box à vélos + station vélo (borne recharge VAE et gonflage) + quai + cale de mise à l'eau + eaux usées : cuve et pompe	Cité fluviale Environnement remarquable Services d'accueil (parking, cheminement, bancs, tables, poubelles, sanitaires, douche, attache vélo, ponton/quai, borne eau, électricité...) Hébergements touristiques, restaurant et Office de Tourisme Activités de loisirs nature dont au moins une sur l'eau Activités culturelles et patrimoniales

<ul style="list-style-type: none"> • WIFI, information, signalétique <u>Offre tourisme/loisirs (optionnel) :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Base de location de bateaux • Base de location de vélos • Base de location de bateaux électriques • Bateau promenade <p>> STATIONNEMENT ET SERVICES PAYANTS > POSSIBILITE DE SEJOUR PROLONGE</p>			
<p>Haltes Confluences</p> <p><u>Stationnements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre visiteurs <p><u>Services techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sanitaires • Avitaillement eau/électricité • Collecte des déchets <p><u>Services d'information :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Point information (plan/borne/signalétique) <p>> STATIONNEMENT GRATUIT LIMITE A 72H > SERVICE AVITAILLEMENT PAYANT</p>	<p>Pôle de services secondaire</p> <p>Tous les 10-20 km = équipement halte repos + Abri, Point d'eau potable + recommandé :</p> <p>Stationnement vélos longue durée ou Consignes bagages en complément du stationnement vélo courte durée, Toilettes, Panneaux d'informations touristiques (RIS)</p>	<p>Niveau 3 > Halte fluvestre</p> <p>Tous les 10-20 km = halte fluvestre. Niveau d'équipements soutenu pour les différents usagers. Equipements de niveau 2 + Abri + Ris</p> <p>Signalétique + Avitaillement eau/électricité</p> <p>Niveau 2 > Site Eclusier</p> <p>=</p> <p>Tous les 1-6 km = équipements de niveau 1 + toilettes + point d'eau + kit de réparation + ponton</p>	<p>Halte fluviale</p> <p>= étape de courte durée (déjeuner, nuitée à bord...) :</p> <p>Environnement attractif (paysage naturel ou architectural ou technique...)</p> <p>Aménagements d'accueil (parking, bancs, tables, sanitaires, ponton, point d'eau...)</p> <p>Signalisation d'informations sur site</p>
<p>Escales plaisances</p> <p>Stationnements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre visiteurs <p>> STATIONNEMENT GRATUIT > LIMITE A 72H</p>	<p>Halte-repos</p> <p>Tous les 5-10 km = équipement : Table de pique-nique, Banc, Stationnement vélos courte durée,</p>	<p>Niveau 1 > Halte minute</p> <p>Tous les 1-6 km : escale nature, immersion dans le paysage = Table de pique-nique et/ou banc + appui vélo</p> <p>Niveau 0 > Halte pique-nique</p> <p>Tous les 0,5-3 km = équipement isolé</p>	

Carte de l'organisation du réseau fluvial :

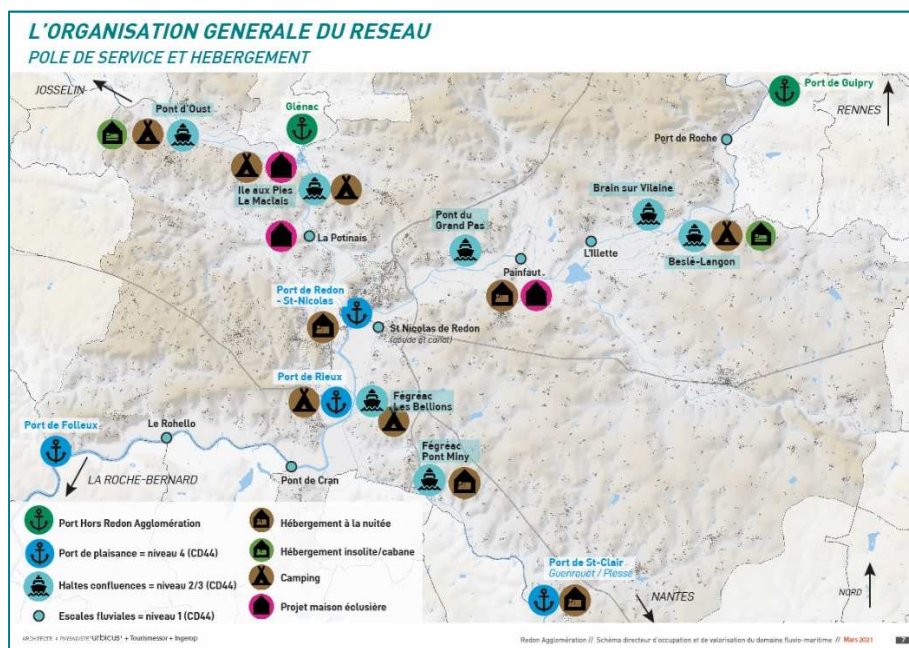


Cette structuration permettra d'affirmer la vocation fluvio-maritime exceptionnelle du territoire en intensifiant et en aménageant les sites stratégiques de stationnement soit :

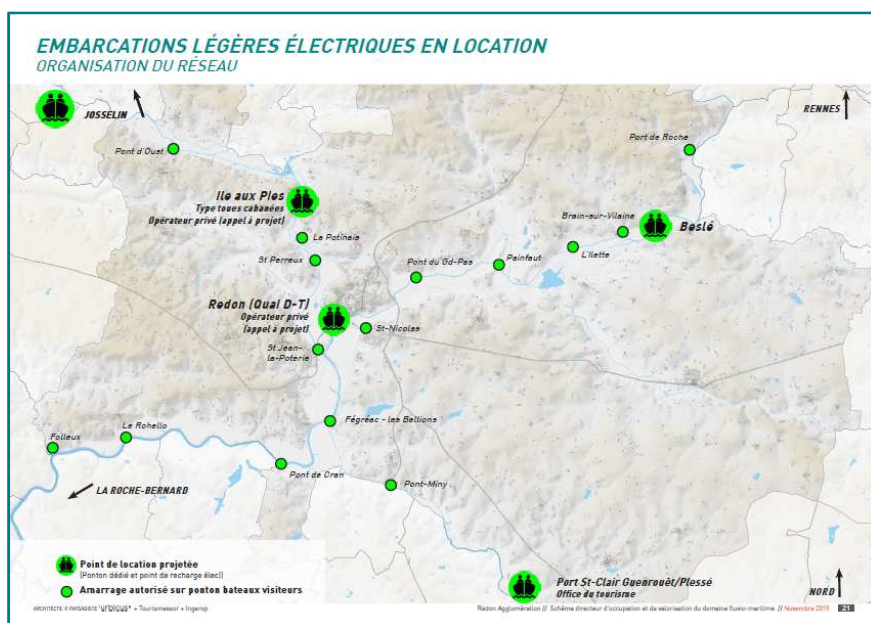
- Le port de Redon / St Nicolas de Redon
- Le port technique de Redon
- Le port St Clair (Guenrouët / Plessé), ce dernier classé halte de niveau 4 au plan guide d'aménagement du Conseil Départemental de Loire-Atlantique
- Le port de Rieux
- Le port de Folleux (Béganne)
- La halte confluence du Bellions (Fégréac). Ce dernier classé halte de niveau 3 au plan guide d'aménagement du Conseil Départemental de Loire-Atlantique
- La halte confluence à Pont Miny (Fégréac), ce dernier classé halte de niveau 3 au plan guide d'aménagement du Conseil Départemental de Loire-Atlantique
- La halte confluence du Pont d'Oust (Peillac)
- La halte confluence de l'Île aux Pies et de la Maclais (St-Vincent-sur-Oust)
- La halte confluence du Pont du Grand Pas (Ste-Marie)
- La halte confluence de Brain-sur-Vilaine
- La halte confluence de Beslé-sur-Vilaine
- L'escale fluviale à Painfaut (Auessac)
- L'escale fluviale sur le site du Coude à Saint Nicolas de Redon
- Les escales fluviales de Lézin et du pont de l'Illette (La Chapelle de Brain), la Potinais, St Jean-la-Poterie...

C) Créer les conditions pour optimiser et harmoniser le développement des activités fluviales, nautiques et fluvestres (cf. page 20 à 40 du schéma) :

- En développant un concept novateur autour du projet «fluvio-camp» qui consiste à associer une offre de location de bateaux non habitables pour découvrir le territoire en itinérance, à la possibilité de dormir en campings ou dans des hébergements à la nuitée (chambre d'hôtes, gîte d'étape...) localisés à proximité de la voie d'eau pour favoriser l'itinérance en petite embarcations. Le territoire de Redon Agglomération bénéficie d'une implantation de campings le long de ces voies d'eau sur lesquels ce projet pourrait s'appuyer. Ce concept rejoint l'Appel à Manifestation d'Intérêt régional autour d'une « Nouvelle navigation sur les canaux bretons » *qui vise à compléter l'offre par de nouveaux produits, sur des territoires où celle-ci est en déprise pour rendre accessible et donner envie à des touristes ou des locaux de tenter l'aventure de la navigation intérieure. »*



- En favorisant le développement des bases de location d'embarcations légères à motorisation électrique en location, qui offrent une première expérience de navigation, qui donnent envie de faire du bateau et qui font connaître la navigation. Le développement reposerait d'abord sur une base située à Redon qui pourrait se compléter autour de l'Ile-aux-Pies, Beslé-sur-Vilaine et Plessé et s'appuierait sur une initiative et des capitaux privés.



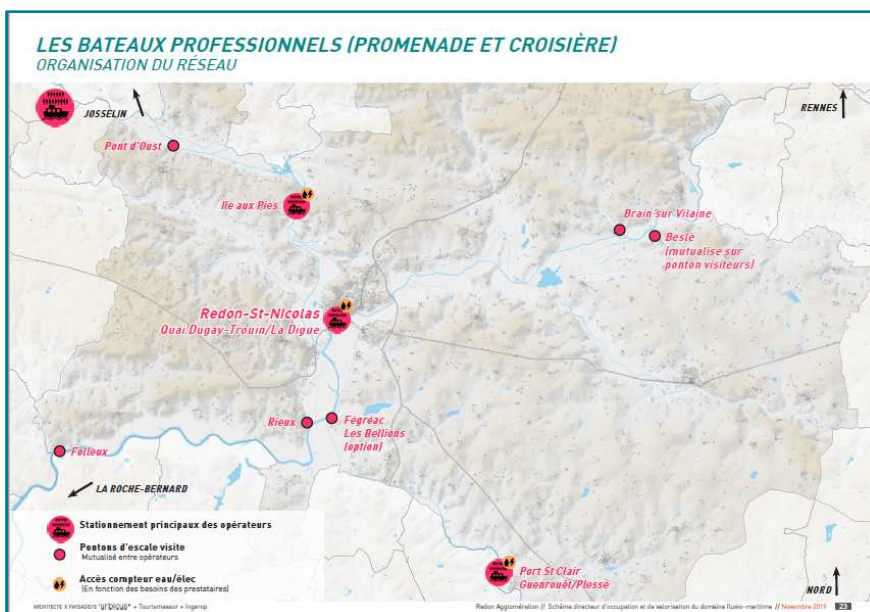
Les bateaux électriques pourront pratiquer l'itinérance puisque des bornes de services électricité sont prévues à la fois sur le réseau des ports et des haltes confluences, permettant d'avoir des bornes environ tous les 10 km.

	Distance	Hébergement
Redon-Pont du Grand Pas	5,5 km	Non
Pont du Grand Pas – Brain sur Vilaine	13 km	Non
Brain sur Vilaine – Beslé sur Vilaine	3 km	Camping du Port - Beslé
Redon - Rieux	9 km	Camping du Port – Rieux
Rieux - Béganne	20 km	Non
Redon – Bellion	7 km	Camping du Bellion – Fégréac
Bellion – Pont-Miny	6 km	Gîte d'étape – Fégréac
Pont-Miny – Guenrouët/St Clair	11,5 km	Camping de Genrouët
Redon – Ile aux Pies	9 km	Camping du Ménéhy / de Painfaut – St Vincent et camping de l'Ile aux Pies – Bains sur Oust – chambre d'hôtes St Vincent
Ile aux Pies – Pont d'Oust	9 km	Camping du Pont d'Oust – Peillac / gîte de Cranhac - Peillac

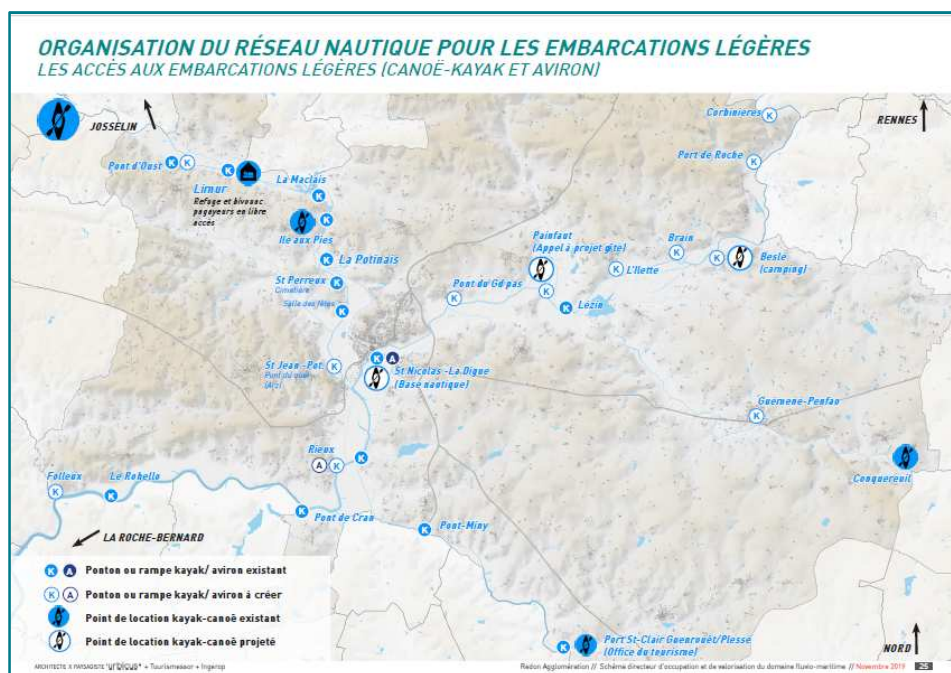
- En créant les conditions pour accueillir des bateaux professionnels à passagers (promenade et croisière) par le développement de stationnements principaux pour les opérateurs avec une priorité pour Redon (appel à projets dans ce sens) et l'aménagement de pontons d'escale-visite. L'objectif est d'augmenter la longueur des pontons de visite, d'offrir une capacité de stationnement supplémentaire et avoir des règles de stationnement avec des escales dédiées et des places réservées prioritairement pour les bateaux professionnels. Comme c'est un territoire fluvio-maritime avec une richesse de parcours, il est nécessaire d'offrir les conditions techniques (ponton...) pour favoriser l'investissement privé. Il est décidé que :
 - Lors d'une escale dans un port sans utilisation des services : pas de redevance si pour une heure

- Si le bateau reste plusieurs jours à quai ou utilise les services : AOT à prévoir

Les conditions de facturation et d'élaboration des AOT seront définies à l'année 1 ou 2 du contrat de canal en fonction de l'organisation des professionnels, des trajets et escales proposés.



- En organisant le réseau nautique pour les embarcations légères non motorisées (canoë-kayak et aviron). Cette dimension plus sportive et plus locale s'adresse à la population et aux clubs sportifs, autour du projet de la nouvelle base nautique située à St Nicolas-de-Redon. Ces équipements permettront de renforcer le modèle économique, en proposant des services annexes aux activités (ex : randonnée en canoë sur plusieurs jours, en s'appuyant sur les campings pour la nuitée, qui seront équipés de ponton pour les accueillir...). Ils compléteront aussi les équipements pour l'aviron dans la perspective de REDON Agglomération, comme territoire d'entraînement pour les JO 2024.



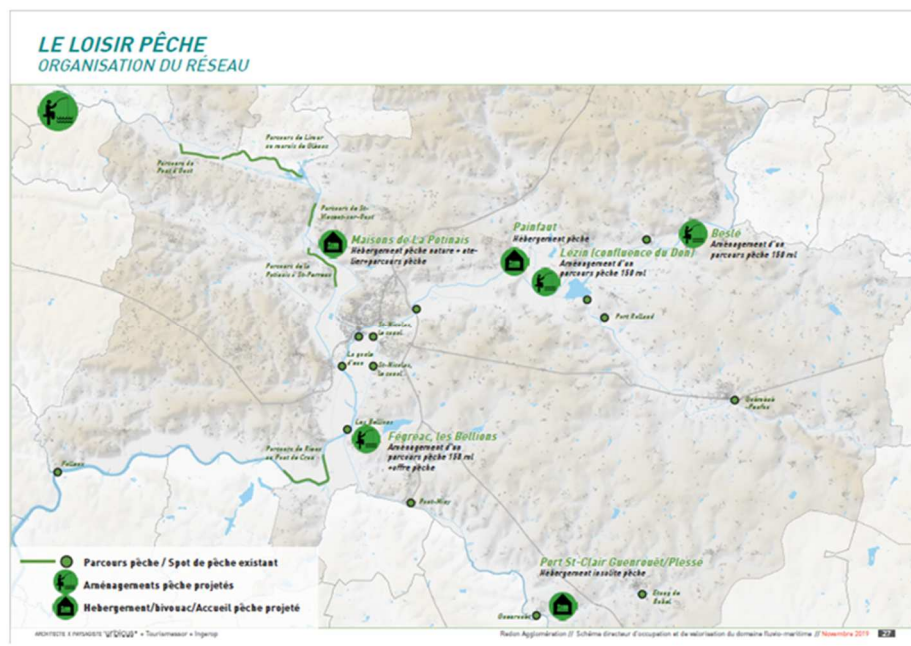
Le réseau de pontons sera affiné avec les clubs redonnais de canoë et aviron, en lien avec les projets de développement de parcours au départ de la nouvelle base nautique à St Nicolas de Redon.

Côté aviron, la perspective de développement est ciblée plus sur la Vilaine du fait des contraintes techniques des pontons qui doivent être très larges (mini 2,40 m de large avec passerelle = 3,50m) et ne sont pas adaptés au Canal de Nantes de Brest.

Pour le canoë, la révision du Règlement Particulier de Police par la région Bretagne autorise l'éclusement des embarcations telles que le canoë et l'aviron, ce qui ouvre de nouvelles perspectives de parcours. Cependant, le souhait est de rechercher la complémentarité des usages et donc d'investir dans des pontons qui regroupent plusieurs activités (ex : canoë + plaisance itinérante) car la largeur du ponton pour un canoë est la même que pour un bateau.

- En favorisant le développement du loisir pêche, les cours d'eau du Pays de Redon, et particulièrement la Vilaine et le Canal de Nantes-à-Brest, abritent une grande diversité d'espèces de poissons permettant ainsi la pratique d'une multitude de techniques, des pêches traditionnelles aux nouvelles pratiques, et tout au long de l'année. Parmi lesquelles, on trouve :
 - La pêche au coup : De renommée internationale, la Vilaine est un haut-lieu de la pêche de compétition et accueille régulièrement des championnats nationaux et internationaux. Le stade international de pêche au coup de Rieux et le parcours de Basse-Rivière (sur 3km en contre-halage à St-Nicolas-de-Redon) sont accessibles en voiture et donc particulièrement prisés. La pêche au coup est praticable du 1er janvier au 31 décembre.
 - La pêche de la carpe, praticable également toute l'année, y est autorisée de nuit sur 2 parcours sur la Vilaine (entre le viaduc des Corbinières et Beslé-sur-Vilaine puis entre la confluence du Don et la Belle Anguille), 1 parcours sur le canal (de l'Île-aux-Pies au château de Boro) et 1 parcours sur l'Oust (de la Potinais à la D164).
 - Le pays de Redon offre également de nombreuses possibilités aux pêcheurs de carnassiers en tous genres, du bord comme en embarcation (plusieurs cales de mise à l'eau réparties le long de la Vilaine et du canal en facilitent la pratique).
 - 2 pontons de pêche pour les personnes à mobilité réduite sont accessibles sur la Vilaine, au Grand Pas et à la Belle Anguille et 1 sur le Canal de Nantes à Brest, aux Fougerêts.

Perspectives de développement :






- Améliorer l'accessibilité pour les pêcheurs du bord (exemples d'actions envisageable : pontons de pêche, descentes pour épuiser ses poissons, entretien plus régulier de linéaires dédiés (pour les pêcheurs au coup), nouveaux accès...

- La mise en place d'un réseau de parcours de pêche labellisés :

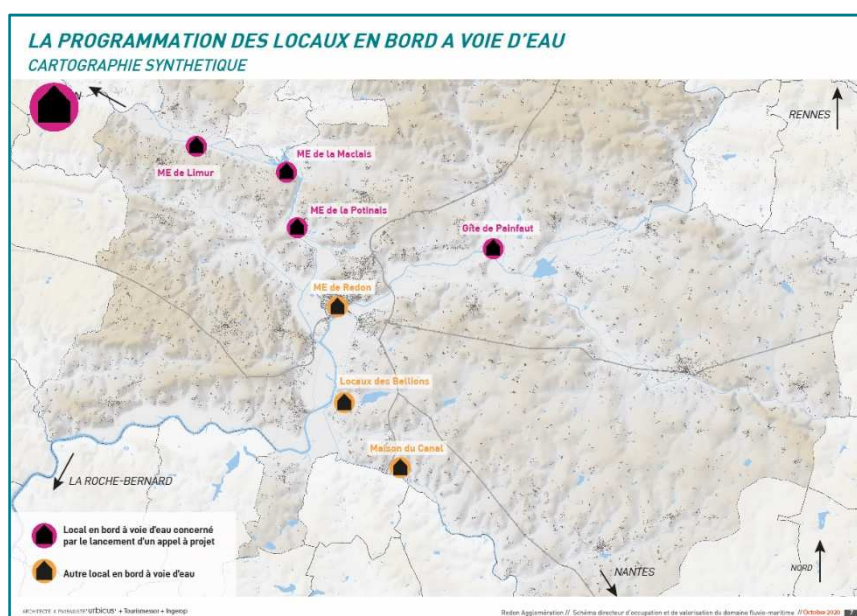
- **Les parcours "découverte"** : pour les personnes débutantes désirant découvrir et/ou s'initier à la pêche dans les meilleures conditions d'accessibilité, de sécurité et de réussite des premières prises ;
- **Les parcours "famille"** : pour les personnes désirant pratiquer en famille une pêche détente « récréative » mais de qualité ;
- **Les parcours "passion"** : pour les pêcheurs confirmés sur des pêches plus spécialisées.

Pour chaque type de parcours, un certain nombre de critères sont à respecter :

	DECOUVERTE	FAMILLE	PASSION
Définition	Personnes débutantes Découverte/initiation Accessibilité/sécurité 1ère prise facilitée	Pêche détente Convivialité Pêche de qualité	Pêcheurs confirmés Pêches spécialisées Sites remarquables
Critères principaux	Zones de frayères Habitats piscicoles Parkings, cheminement Accessibilité des postes Zones sécurisées, PAVR Sanitaires/point d'eau Abri, jeux Espace pique-nique Poubelles Convention d'entretien Pêche à 1 canne Remise à l'eau obligatoire Animation/accueil Soutien d'effectifs poissons Respect charte signalétique	Zones de frayères Habitats piscicoles Parkings/cheminement Accessibilité postes Zones sécurisées, PAVR Sanitaires/point d'eau Abri, jeux Espace pique-nique Poubelles Convention d'entretien Cycle naturel des espèces Respect charte signalétique	Parkings/cheminement Entretien berges Aménagement berges Embarcadères Zone d'amarrage Location de barques Animation/initiation Cycle naturel des espèces Soutien d'effectifs de poissons Respect charte signalétique
Critères communs	   Réciprocité interdépartementale Bail de pêche ou convention Dépliant promotionnel		

- En aménageant le patrimoine bâti situé en bord de voies d'eau, et plus particulièrement les maisons éclésières par le lancement d'un appel à projets commun incluant les différents partenaires : Redon Agglomération, Région Bretagne, Conseil Départemental de Loire-Atlantique et communes concernées afin de favoriser l'installation de porteurs de projets privés ou associatifs. Il existe bien sûr d'autres bâtiments bord à voie d'eau déjà en activité ou de propriété communale en devenir, mais l'intervention dans le cadre du contrat de canal portera uniquement sur le patrimoine régional et départemental. Une attention particulière sera faite sur les projets proposés afin d'installer dans ses maisons des activités complémentaires à celles existantes.

Il est convenu que la maison éclésièrre de Redon ne fera pas partie de l'appel à projets mais contribuera à la dynamique autour de projets de développement des activités dans le cadre de Confluences 2030 et participera à l'animation du contrat de canal. Côté Loire-Atlantique, la priorité du département reste pour le moment sur l'aménagement des sites repérés dans le plan guide d'aménagement avant tout lancement d'appel à projets.



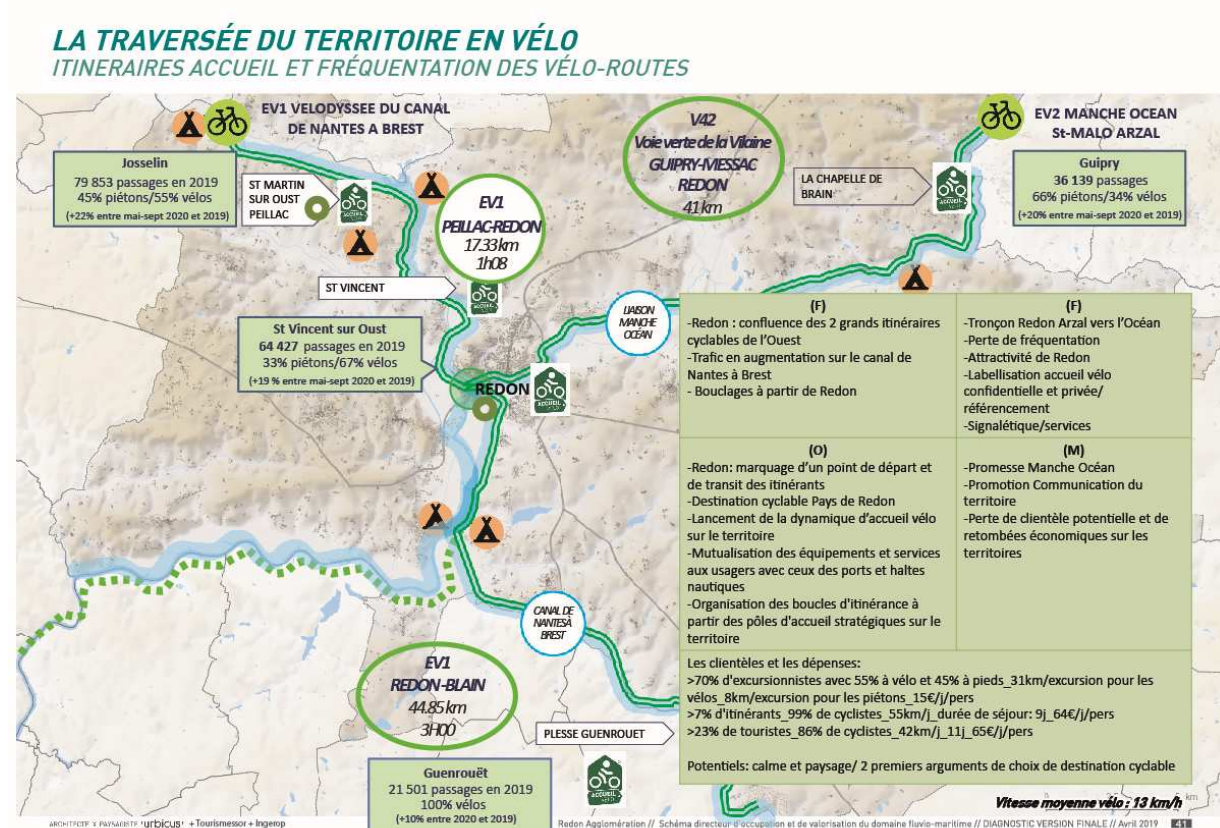
Au niveau des maisons éclésières, le cadre de l'appel à projets visera à :

- Améliorer la qualité et les services le long de l'itinéraire en lien avec « l'itinérance douce terrestre » et/ou « les activités nautiques et de plaisance »
- Développer la complémentarité fluvestre par des activités alliant à la fois navigation / services le long du halage.
- Soutenir des projets écoresponsables et/ou innovants dans leur conception, pratique ou modèle économique
- Soutenir des projets participant à l'identité de chaque univers fluvial soit canaux /itinérance terrestre le long du Canal de Nantes à Brest et canaux /nautisme et mers sur la liaison Manche-Océan

- En visant la complémentarité des services pour les vélos :

REDON Agglomération est traversé par 2 itinéraires d'importance : la Véloodyssée et la liaison Manche Océan. Le vélo connaît une augmentation croissante chaque année, et encore plus en 2020, où la fréquentation a bondi de 40% sur les chemins de halage en région Bretagne. Il est donc important de prendre en compte cette nouvelle clientèle et de la fidéliser.

Actuellement, les sites sont peu équipés de racks à vélo, de consignes sécurisées (notamment à Redon, où c'est un manque important) ou encore de station d'auto-réparation. L'ambition de REDON Agglomération est de monter en qualité les services proposés, soit par un investissement local, soit par un investissement régional comme ce sera le cas avec l'installation d'une borne d'auto-réparation de vélo à la Maclais à St Vincent sur Oust et à Painfaut à Avesnac.

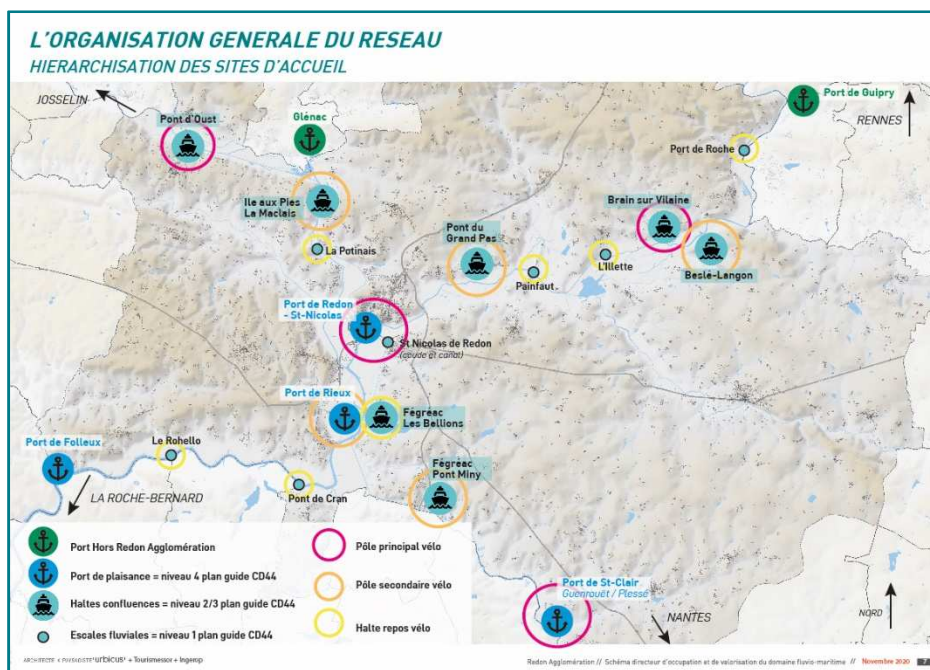


Le contrat de canal va viser la complémentarité des services en associant services pour les navigants et services pour les vélos et randonneurs. Ils peuvent également servir les habitants et les pêcheurs de loisirs. L'objectif est de répondre aux critères des pôles de services afin de répondre aux attentes des visiteurs mais aussi de participer aux objectifs de la stratégie intégrée de la Destination Bretagne Loire Océan, dont l'un des axes est de développer l'itinérance à vélo. Le contrat de canal amorcera tout d'abord une phase de diagnostic par site puis proposera un plan d'actions opérationnel.



Carte de pôles de service vélo – Source : Conseil Régional de Bretagne
 En rouge : pôle principal / En orange : pôle secondaire

Carte de l'organisation du réseau fluvial complété par les pôles services vélo :



Au niveau des services pour les vélos à assistance électrique, il n'est pas envisagé un déploiement de bornes spécifiques mais plutôt de développer un réseau de partenaires privés (restaurant, commerce, café, hébergeurs, office de tourisme...) qui proposeront la possibilité de recharger sa batterie. D'autre part, des complémentarités seront aussi envisagées dans les équipements comme des consignes à vélo sécurisées et électrifiées pour permettre aux personnes de recharger leur vélo pendant une halte.

III.2 Le plan d'actions 2021 – 2026 et sa mise en œuvre

Le plan d'actions partenarial s'établit autour de 4 outils pour répondre aux 3 axes de travail précédemment cités :

- Une clarification, voire évolution des périmètres fonciers des compétences de chaque collectivité, et notamment à Redon.
- Une programmation des phases d'aménagement
- L'organisation d'appels à projets communs
- Un projet spécifique : le port technique de Redon

A) Une clarification, voire évolution des périmètres fonciers des compétences de chaque collectivité, et notamment à Redon.

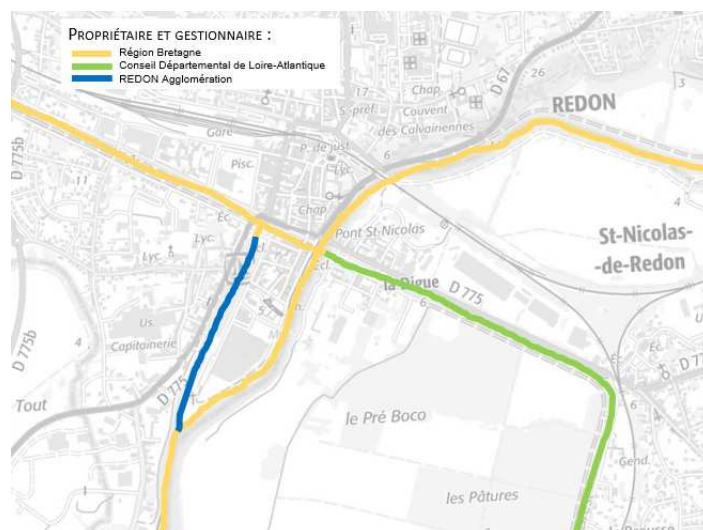
- **Site de Confluences 2030 : quartiers du port de Redon et escale de St Nicolas de Redon**

L'espace navigable du site Confluences 2030 sur la ville de Redon et la commune de Saint-Nicolas de Redon est à l'épicentre de la compétence des 3 collectivités :

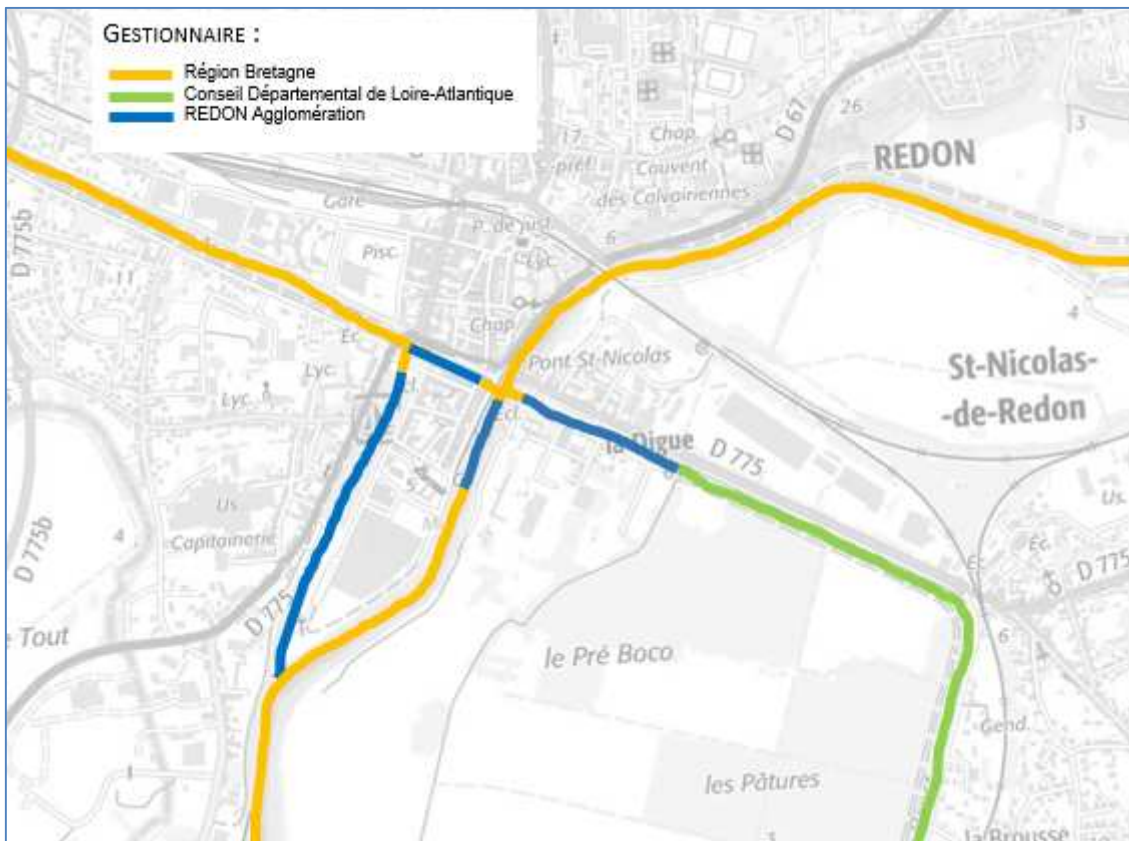
- Le Conseil Régional de Bretagne gère la Vilaine et le Canal de Nantes à Brest et plus précisément les quais de Brest et quais Duguay-Trouin, identifiés comme des lieux potentiels de développement fluvio-touristique
- Le Conseil Départemental de Loire-Atlantique gère le Canal de Nantes à Brest côté 44 et notamment l'écluse de la Digue
- REDON Agglomération, de par sa compétence port, est en charge de la gestion et de l'exploitation du bassin à flot, de l'avant-port et du port de commerce.

Cette organisation génère un manque de lisibilité pour les navigants et crée des disparités de gestion difficilement compréhensibles par les usagers du site (plaisanciers et professionnels du nautisme), en termes de stationnements, de politique tarifaire auquel s'ajoute une optimisation de gestion de l'écluse de Saint Nicolas de Redon. Une réorganisation est nécessaire et associera l'ensemble des gestionnaires actuels.

Situation actuelle en 2020



Situation projetée à la fin du contrat



L'objectif est de créer à terme une zone unique de gestion du port de Redon / St Nicolas pour une optimisation de fonctionnalité du site et des retombées économiques.

Il convient donc de :

- délimiter les propriétés et aboutir courant de l'année 2021 sur une clarification des domaines d'intervention entre la ville de Redon, REDON Agglomération, le Conseil Régional de Bretagne et le Conseil Départemental de Loire-Atlantique.
- confier la gestion des stationnements des quais Duguay Trouin, de Brest et de l'Amiral de la Grandière à REDON Agglomération, et à plus long terme la Digue.
- déterminer une fonction principale pour chaque quai :
 - Quai Duguay Trouin : accueillir le cœur de l'offre des activités nautiques avec l'installation de professionnels par le biais d'un appel à projets.
 - Quai de Brest et Quai de l'Amiral de la Grandière : accueillir les bateaux d'intérêt patrimoniaux et de proposer une solution de repli en cas de crue pour le bateau restaurant du quai Duguay-Trouin. L'un des objectifs est aussi de réhabiliter la vocation du quai de l'Amiral de la Grandière.
 - Avant-port : accueillir les bateaux visiteurs, en escale à la journée.
 - La Digue : augmenter la capacité d'accueil du port par la présence de stationnement longue durée.

➤ **Les ports**

Dans le cadre de sa compétence portuaire, REDON Agglomération :

- investit dans les projets d'aménagement et de développement des infrastructures de l'agglomération en vue d'un développement touristique, économique et social des collectivités à bord d'eau
- gère et exploite le port de plaisance de Redon devant devenir à terme celui de Redon/St Nicolas
- passe des conventions de gestion et d'exploitation des sites portuaires entre Redon Agglomération et les communes de Rieux (port de Rieux) et de Fégréac (Bellion). Dans ce sens, ce sont les communes qui gèrent, exploitent et entretiennent le site portuaire et en contrepartie collecte les stationnements.

Il conviendra de travailler en concertation avec les communes de Rieux et Fégréac concernant la tarification des stationnements et la mise à jour des conventions.

Concernant le port de Redon, la question du désenvasement sera une action prioritaire pour pouvoir garantir la navigation depuis Redon sur l'ensemble du réseau. Le désenvasement dans le port de Redon est pris en charge par son concessionnaire et dans l'avant-port par la région Bretagne au titre de la continuité du Canal de Nantes à Brest

En tant que propriétaire des quais, la Région Bretagne et le Conseil Départemental de Loire-Atlantique restent garants du maintien de l'état des quais et des procédures coercitives qui devraient être applicables en cas d'occupation illégale du domaine public fluvial.

➤ **Les haltes-confluences**

Pour les haltes-confluences, l'un des grands objectifs poursuivis est l'installation d'un réseau de bornes d'eau / électricité pour rendre les services payants aux usagers via un badge commun sur la Région Bretagne. Ces bornes seront installées et financées à 100% par le propriétaire/gestionnaire de la voie d'eau (Conseil Régional de Bretagne ou Conseil Départemental de Loire Atlantique). L'entretien et la gestion de ses bornes seront assurés par la Région Bretagne ou le Conseil Départemental de Loire-Atlantique.

Les autres aménagements consistent en l'aménagement de pontons ou de quais, qui seront co-financés par la Région Bretagne (30%), le Conseil départemental (30 %) et le bloc local (Redon Agglomération et communes).

➤ **Les escales-fluviales**

Les aménagements des escales-fluviales portent essentiellement sur l'amélioration de l'existant par l'aménagement de pontons ou de rampes de mise à l'eau.

L'ensemble des sites fera l'objet d'une convention tripartite REDON Agglomération, Région ou Conseil Départemental de Loire Atlantique et commune concernée et d'une fiche opérationnelle pour chaque site.

B) Les phases d'aménagement

Le choix des phases d'aménagement se base sur deux points :

- Une hiérarchisation des lieux stratégiques parmi les ports, haltes confluences et escales fluviales
- Une priorisation des axes de développement pour les activités nautiques

1^{er} phase court terme (2021 – 2023)

- L'aménagement du port de Redon / St Nicolas (prise en compte de toutes les activités à développer) :
 - Avant-port de Redon
 - Quai Duguay Trouin
 - Quai de Brest
 - Quai de la Digue
 - En synergie, différents projets sur les espaces publics sont menés via Confluences 2030 et amèneront une qualification des équipements portuaires (les rives et leurs quais) :
 - l'aménagement du quai Jean Bart,
 - l'aménagement du quai de l'Amiral de la Grandière
 - la création d'une passerelle sur la Vilaine entre Redon et St Nicolas de Redon pour assurer une continuité douce
 - la passerelle piétonne du port et ses abords

Un parallèle avec ces aménagements sera à faire pour faire des gains (ex : fourreau électrique...)

- Etude sur le port technique de Redon avec un lancement en 2021



- Le développement de la plaisance itinérante (installation de bornes à badge et de pontons + réseaux) en commençant par les secteurs non équipés (notamment la Vilaine) puis le remplacement progressif sur les autres secteurs.
 - Port de Rieux
 - Port de St Clair Guenrouët/Plessé
 - Halte Confluence Fégréac/Les Bellions
 - Halte Confluence Ile aux Pies/ La Maclais
 - Halte Confluence Pont Miny
 - Halte Confluence Beslé-Langon
 - Halte Confluence Pont du Grand-Pas
- Le développement des équipements vélo
 - Phase de diagnostic, recherche de financement et investissement
- Le développement des sports nautiques (aviron) :
 - Aménagement des pontons d'aviron dans un objectif Terre de Jeux 2024 + aménagement ponton canoë



2ème phase Moyen Terme (2022 – 2025)

- Le développement des sports nautiques (canoë)
 - aménagement du site de Painfaut (Avesnac) et du Pont du Grand Pas
 - aménagement de pontons (St Jean la Poterie)

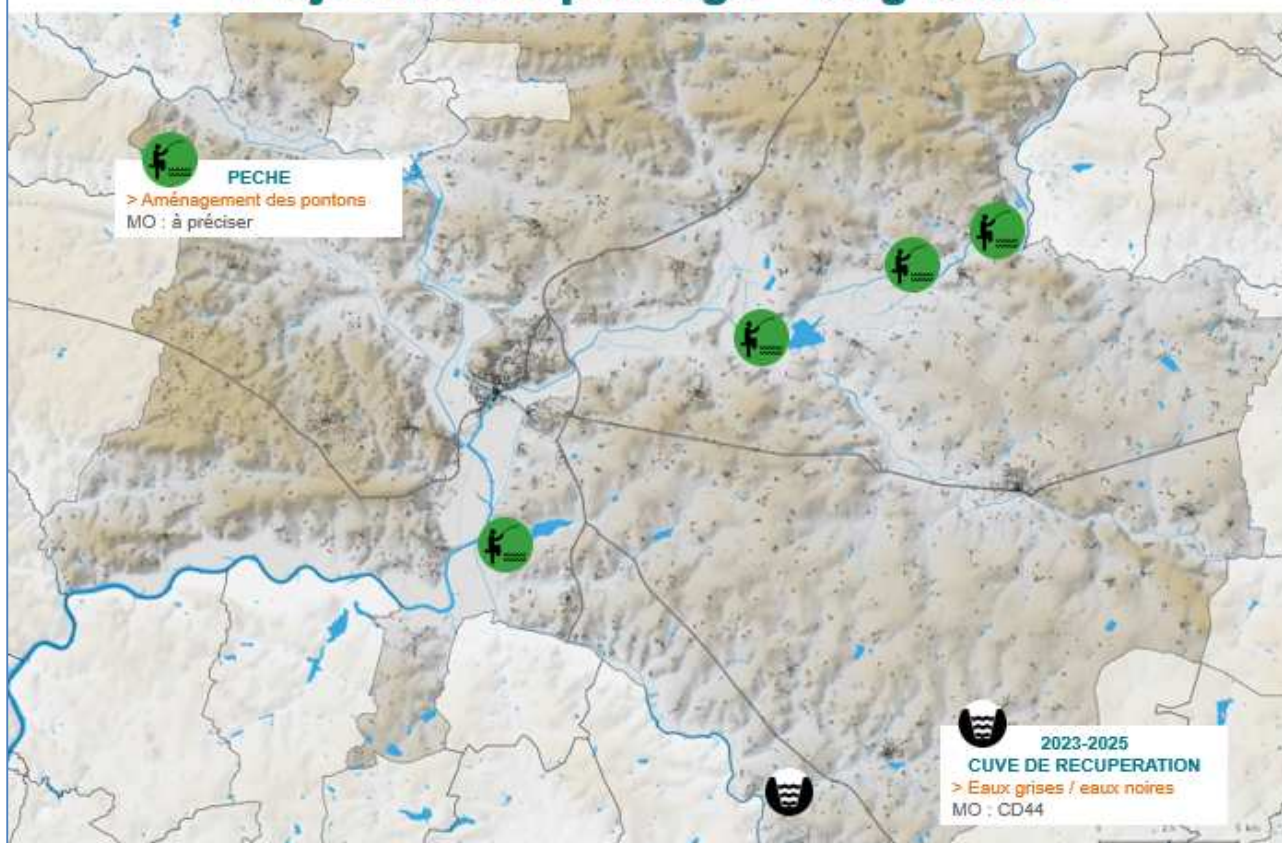
- aménagement de rampe de mise à l'eau (île aux Pies, Corbinières, Guémené-Penfao)
- Le développement de l'activité croisières à passagers, avec une planification annuelle de nouveaux investissements afin d'ouvrir de nouveaux circuits de balades au professionnel qui aura été retenu dans le cadre de l'appel à projets
- **Rieux** : Aménagement d'un ponton – Ouverture de la croisière Redon-Rieux (7 km) ou Redon-Béganne (Port Folleux) (24 km)
- **Redon** : Aménagement du Quai Duguay Trouin pour installation du professionnel + Aménagement **du Pont d'Oust et Ile-aux-Pies**. Ouverture de la croisière Redon-Ile-aux-Pies-Pont d'Oust (18 km)
- **Brain sur Vilaine** : Aménagement d'un ponton – Ouverture de la croisière Redon-Brain-sur-Vilaine (17 km)
- **St Nicolas de Redon** : Aménagement du quai de la Digue – Ouverture de la croisière boucle Redon-Redon par le Bellion et la Vilaine (12 km)



3ème phase Long Terme (2023-2026)

- L'aménagement du port de St Clair (Guenrouët/Plessé)
- Le développement de l'activité pêche
- Le développement du port technique à Redon : port à sec, aire de carénage etc...

STRATEGIE GLOBALE Projection de phasage – long terme



C) L'organisation d'appels à projets communs

L'un des grands objectifs poursuivis par ce schéma est l'installation de privés pour déployer des activités nautiques et notamment autour de la ville-port Redon.

Le partenariat entre la Région Bretagne, REDON Agglomération et les communes concernées (Auessac...) permet la mise en place d'appel à projets en lien avec les thématiques à développer sur toute la durée du Contrat de Canal. Les collectivités mettent en commun leurs moyens dans le respect des compétences de chacune, afin de mettre en œuvre ces actions qui participent de la dynamisation et la valorisation des voies navigables.

En outre, s'agissant d'activités à composante économique, ces appels à projets répondent à l'obligation de mise en concurrence et de consultations ouvertes fixée par l'ordonnance n°2017 - 562 du 19 avril 2017. Ils permettent d'attribuer des autorisations d'occupations temporaires sur les divers domaines publics de la voie d'eau et ses abords pour du stationnement longue durée sur des temporalités à définir en lien avec les spécificités des projets.

Ces appels à projets relèvent notamment des domaines suivants :

➤ **Maisons éclésières et navigation fluviale**

Le territoire de Redon Agglomération compte :

- 3 maisons éclésières et bâtiments inoccupés, propriétés de la région Bretagne dont le souhait est d'assurer leur conservation et leur réhabilitation en leur redonnant une seconde vie.

- 1 local situé en bord de voies d'eau

Le Conseil Régional de Bretagne, en partenariat avec REDON Agglomération souhaite lancer un appel à projets afin de trouver une destination à ces maisons éclésières pour :

- Accentuer le caractère fluvial et nautique du territoire de REDON Agglomération
- Animer les voies d'eau par la réhabilitation et la valorisation du patrimoine bâti au bord de l'eau, et notamment les maisons éclésières.
- Participer à la structuration du tourisme fluvial en développant des services à destination des différents usagers de la voie d'eau (plaisanciers, cyclotouristes...)
- Améliorer la qualité et les services le long de l'itinéraire en lien avec « l'itinérance douce terrestre » et/ou « les activités nautiques et de plaisance »
- Innover dans les propositions de navigation ou de services au bord ou sur l'eau, respectueuses de l'environnement naturel, dans une logique de tourisme durable.
- Contribuer au développement économique, touristique et fluvial du territoire de REDON Agglomération
- Soutenir des projets participant à l'identité de chaque univers fluvial soit canaux /itinérance terrestre le long du Canal de Nantes à Brest et canaux /nautisme et mers sur la liaison Manche-Océan

Calendrier prévisionnel :

- Mai 2021 : Lancement de l'appel à projets (couverture média)
- Septembre-octobre 2021 : dépôt des projets
- Décembre 2021 : sélection des projets
- 2022 : travaux

- Développement d'activités nautiques à Redon : emplacements pour l'installation de bases de location d'embarcations légères à motorisation électrique (phase 1) et de bateaux-activités (phase 2) sur le quai Duguay-Trouin

La Région Bretagne en partenariat avec REDON Agglomération lance un appel à projets, découpé en 2 phases (phase 1 : petits bateaux et croisière promenade et phase 2 : bateaux professionnels) pour mettre à disposition d'occupants 4 emplacements au maximum pour des bateaux orientés vers des propositions touristiques ou d'activités nautiques sur le domaine public fluvial pour des occupations longue durée (supérieure à 30 jours).

REDON Agglomération souhaite avoir une identité fluviale plus marquée par l'installation d'activités nautiques, touristiques, culturelles ou de services sur le quai Duguay Drouin y contribuant. Son objectif est de voir s'installer :

- Des activités de croisières fluviales au départ de Redon (croisière commentée, croisière déjeuner, liaison fluviale...)
- Des produits favorisant l'intermodalité (ex : produit touristique mixant bateau / vélo)
- Des activités de location de bateaux électriques
- Des activités de location de petites embarcations pouvant mettre en œuvre le projet « Fluviocamp »

- Des activités de restauration / séminaire à quai ou en navigation
- Des établissements à vocation d'hébergement à quai
- Toute autre proposition d'activités nautiques nouvelles, innovantes et écoresponsables

Calendrier prévisionnel :

Phase 1 : emplacements pour l'installation de bases de location d'embarcations légères à motorisation électrique

- Avril 2021 : Lancement de l'appel à projets (couverture média)
- Aout-Septembre 2021 : dépôt des projets
- Novembre 2021 : sélection des projets
- 2022 : travaux

Phase 2 : emplacements pour l'installation de bateaux-activités (phase 2) sur le quai Duguay-Trouin

- Avril 2022 : Lancement de l'appel à projets (couverture média)
- Aout-Septembre 2022 : dépôt des projets
- Novembre 2022 : sélection des projets
- 2023 : travaux

D) Un projet spécifique : le port technique de Redon

Le schéma d'occupation et de navigation a mis en évidence la nécessité de développer un écosystème de la filière nautique, avec un volet technique qui pour partie relève de l'entreprenariat privé.

REDON Agglomération ambitionne la réalisation d'un port technique exemplaire et performant, à la confluence de l'Oust et de la Vilaine.

Les premières préconisations issues du schéma d'occupation évaluaient les besoins suivants :

- Un port à sec d'environ bateaux sur terre-plein
- Des hangars-ateliers dédiés au chantier nautique :
- Un local technique et sa zone de déchet
- Une aire de carénage
- Une rampe/cale de mise à l'eau (réhabilitation ou création nouvelle à étudier)
- Grue ou slipway
- Un hangar de stockage pour le loueur d'embarcations électriques ou toutes autres activités.
- Les VRD complémentaires nécessaires au projet (renforcement de sols, desserte réseaux, dégrilleur, système de prétraitement ...)

Afin d'affiner ce pré-programme tant en terme de quantité, de surface et de rentabilité, une étude de faisabilité technique, économique et juridique pour la création d'un port dédié aux activités fluviales et nautiques sera engagée.

La maîtrise d'ouvrage de l'étude sera portée par REDON Agglomération avec un financement de la Région Bretagne à hauteur de 50%. L'engagement de cette étude est prévu en 2021.

E) Des actions complémentaires

L'entretien et la gestion durable des cours d'eau constituent également un enjeu important du Contrat de Canal en cohérence avec les impératifs de qualité de l'eau, leur valorisation écologique et en terme de biodiversité, ainsi que la préservation de la navigabilité pour assurer le trafic fluvial et les activités qui s'y développent. Il en résulte des actions de maintenance qui relèvent de chacune des collectivités concernées ou des propriétaires des cours d'eau dans le cadre de leur compétence ou responsabilités respectives.

La Région Bretagne, en charge de la maintenance des voies d'eau au titre de son domaine public fluvial, assure la gestion de son environnement pour garantir l'accessibilité des voies fluviales navigables notamment des opérations de dragage ou la lutte contre la prolifération des plantes aquatiques invasives lorsqu'elle compromet celle-ci. Cette dernière action concerne également les autres collectivités ou propriétaires pour les cours d'eau non domaniaux.

REDON Agglomération est par ailleurs compétent en tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

La Ville de Redon et l'ensemble des communes concernées par le contrat de canal développent également des actions de maintenance au titre de la gestion quotidienne de leur territoire ou lors de l'entretien des espaces verts à vocation publique.

Il est convenu que chacune de ces missions s'inscrivent dans une coordination d'ensemble en vue de répondre aux objectifs poursuivis. Celles-ci seront précisées et adaptées pour chaque action à mettre en place.

III. 3 Suivi et évaluation de la réalisation du plan d'actions

A) Pilotage du Contrat de Canal

Il est convenu de mettre en place une instance partenariale commune (Région Bretagne, Conseil Départemental de Loire-Atlantique, REDON Agglomération, Ville de Redon et communes concernées) sur la durée du présent contrat afin de poursuivre la dynamique de pilotage initiée lors des travaux préparatoires à ce document et à l'élaboration du schéma d'occupation et de navigation.

Ses missions seront notamment :

- Suivi régulier de la mise en œuvre du contrat de canal, notamment les différents aménagements et actions d'accompagnement prévues par celui-ci ;
- Engagement des appels à projets pour l'installation de bateaux-activités sur le quai Duguay Trouin à Redon et pour la valorisation des maisons éclésières ;
- Suivi de l'étude du port technique de Redon
- Animation du réseau d'acteurs locaux et des associations représentatives des usagers ;
- Évaluation et bilan des actions conduites et ajustement du Contrat de Canal en fonction de l'évolution de l'environnement.

Cette coordination se réunira au minimum une fois par an et autant que de besoin pour les arbitrages à conduire sur la mise en œuvre du schéma directeur. Elle pourra être élargie à d'autres partenaires si les actions à mettre en œuvre le nécessitent.

Le travail technique préparatoire à l'instance de pilotage, ainsi que les coordinations en lien avec les différents projets et actions seront assurés par les services techniques des collectivités associées à la présente démarche.

B) Les financements

➤ Principes globaux de financement :

- **Déploiement de réseaux > 100% commune**
- **Equipements plaisance :**
 - o Bornes à badge > 100% Gestionnaire voie d'eau (Région Bretagne ou CD 44), sur la base de 1 à 2 bornes maximum pour les haltes confluences.
 - o Pontons visiteurs > 70 % Redon Agglomération et/ou commune + 30 % Gestionnaire de la voie d'eau (hors pontons situés dans les ports car ceux-ci sont autonomes et disposent des recettes des AOT).
 - o Ponton zone commerciale > 100% privé (association de commerçants)
- **Activité de location embarcations électriques.** (pontons + compteurs) > 100% privé
- **Activités bateau à passagers :**
 - o Compteurs privatifs > 100% privé
 - o Pontons > 100 % privés si point de départ du privé (mais privatisation) ou si escale : 70 % Redon Agglomération et/ou commune + 30 % Gestionnaire de la voie d'eau (hors pontons situés dans les ports car ceux-ci sont autonomes et disposent des recettes des AOT).
 - o Dispositif d'amarrage sur les quais > 100% gestionnaire voie d'eau (Région Bretagne ou CD44)
- **Equipements techniques voie d'eau** (cales et cuves) > 100% CD 44 **ou** Syndicat Mixte « Les Ports de Loire-Atlantique » (port St Clair-Guenrouët)
- **Equipements sports nautiques** > 100% Redon Agglomération et/ou commune
- **Equipements pêche** > 100% Redon Agglomération et/ou commune. Des financements complémentaires pourront être demandés auprès de la Fédération de pêche
- **Equipements vélos** > 50% Redon Agglomération et/ou commune + 50% Région Bretagne. Pour le CD 44 : Projet intersite pour développer les mobiliers dont le schéma d'implantation est en cours >>> Prise en charge à 100% des équipements vélos situés sur le DPF par le CD 44. Si situés sur le domaine communal, pas de prise en charge.
- **L'étude sur le port technique de Redon** est financée à 50% par le Conseil Régional de Bretagne et à 50% par REDON Agglomération
- Pour les quais, on a indiqué uniquement : Dispositif d'amarrage sur les quais > 100% gestionnaire voie d'eau (Région Bretagne ou CD44).
- **Sortie de l'Attis** > financement 50% REDON Agglomération, 50% Région Bretagne

- **Maisons éclusières** : investissement pour le clos couvert par la Région Bretagne. Pas d'investissement de REDON Agglomération mais appui immatériel technique. Les aménagements intérieurs sont à la charge du porteur de projet.
- **Appel à projets bateau électrique et bateau activités** : mise en œuvre des réseaux par la ville de Redon, accès compteur par REDON Agglomération, ponton et compteur à la charge du privé
- Chaque collectivité porte la direction d'opérations des actions dont elle a la charge au titre des maîtrises d'ouvrage et financements ;
- Les collectivités s'engagent à partager leurs compétences techniques respectives dans la définition et la réalisation des aménagements.
- Les actions prévues sont réalisées sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget des collectivités en charge.

➤ Principes globaux de financement :

SCHEMA D'OCCUPATION ET DE NAVIGATION	Total € HT	Part CRB	Part CD44	Part RA	Part COMMUNE	Part PRIVE	Part AUTRES FONDS
1) AMENAGEMENT DU PORT DE REDON	228 000 €	46 680 €	8 940 €	68 448 €	38 532 €	65 400 €	0 €
2) PLAISANCE ITINERANTE	637 920 €	174 600 €	27 000 €	117 600 €	256 920 €	42 000 €	19 800 €
3) ACTIVITE LOCATION BATEAU ELECTRIQUE	28 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €	28 800 €	0 €
4) CROISIERE PASSAGERS	236 400 €	14 400 €	0 €	42 000 €	63 000 €	117 000 €	0 €
5) EQUIPEMENT VOIE D'EAU	180 000 €	0 €	180 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
6) ACTIVITES DE SPORTS NAUTIQUES	66 000 €	0 €	0 €	66 000 €	0 €	0 €	0 €
7) EQUIPEMENT PECHE	109 800 €	0 €	13 500 €	33 336 €	62 964 €	0 €	0 €
8) EQUIPEMENT VELO	10 800 €	3 780 €	1 620 €	1 944 €	2 916 €	0 €	540 €
TOTAL SCHEMA	1 497 720 €	239 460 €	231 060 €	329 328 €	424 332 €	253 200 €	20 340 €
	100%	15,99%	15,43%	21,99%	28,33%	16,91%	1,36%

C) Les partenariats complémentaires

Les collectivités s'accordent pour examiner au cas par cas la mobilisation de financements complémentaires et/ou inscrire la présente démarche dans des appels à projets dans l'hypothèse, par exemple, d'expérimentations ou de démarches innovantes. Celles-ci peuvent concerner des financements européens ou le futur contrat de plan État-Région, ou encore des sollicitations sur des organismes spécifiques (Agence de l'Eau, ADEME, ...).

D) Durée et adaptation du Contrat de canal

Le présent contrat de canal est élaboré pour une durée de 72 mois selon les 3 phases : court terme / moyen terme / long terme.

Il fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours afin de préciser le déroulement des actions et aménagements des dernières phases. Il s'agira notamment d'évaluer, en lien avec l'évolution des besoins et attentes sur la base d'un bilan partagé, s'il convient d'accélérer ou de ralentir la mise en œuvre des aménagements envisagés.

Il prend effet à compter de la date de signature par les diverses parties.

Le présent contrat pourra faire l'objet d'avenants écrits entre les parties, conclus dans les mêmes formes et conditions que le présent document.

Annexes :

1. Plan pluriannuel d'investissement

Fait à Redon, le 04/06/2021

Conseil Départemental de
Loire Atlantique

M Bernard LEBEAU

Vice-président au
développement économique
de proximité, à l'économie
sociale et solidaire, au
tourisme et aux ports

REDON Agglomération

M Jean-François MARY

Président

Conseil Régional de Bretagne

Mme Anne GALLO

Vice-présidente chargée du
tourisme, du patrimoine et des
voies navigables